



HÉBERGEMENTS

LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

Foyer Augieras

2020

# Projet d'établissement



FOYER LOUISE AUGIERAS  
8 AVENUE PAUL PAINLEVE  
24100 BERGERAC

# SOMMAIRE

---

1 - L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION.....	4
1.1 - L'HISTOIRE .....	4
1.2 - LE PROJET DE L'ASSOCIATION.....	4
2 - LES REPÈRES JURIDIQUES .....	8
2.1 - LES TEXTES RELATIFS À LA CATÉGORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE (CASF) .....	8
2.2 - LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX .....	8
2.3 - LES ARRÊTÉS D'AUTORISATION / AGRÈMENTS / HABILITATIONS.....	11
2.4 - LES CONVENTIONS .....	11
2.5 - LES RBPP .....	11
3 - LE POTENTIEL DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	12
3.1 - L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	12
3.2 - LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET .....	12
3.3 - LES ENJEUX DU PRÉSENT PROJET.....	13
4 - LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE .....	14
4.1 - LE PUBLIC ACCUEILLI .....	14
4.2 - LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES USAGERS .....	17
4.3 - L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS.....	18
4.4 - LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE .....	19
5 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION .....	19
5.1 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE .....	19
5.2 - L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE .....	20
5.3 - L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE .....	28
6 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION.....	31
6.1 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION CHOISIS PAR LA STRUCTURE .....	31
6.2 - LES COMPORTEMENTS PROBLÈMES.....	33
6.3 - LA GESTION DE PARADOXES.....	35
6.4 - LES MODALITÉS DE RÉGULATION .....	36
7 - LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES.....	37
7.1 - LES PROFESSIONNELS .....	37
7.2 - LES RÉUNIONS .....	40
7.3 - LA DYNAMIQUE D'ÉQUIPE .....	40
8 - LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, ET DE DÉVELOPPEMENT .....	43
8.1 - LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LES ÉVALUATIONS .....	43
8.2 - L'ÉVALUATION DU PROJET.....	43
8.3 - CONCLUSIONS SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS.....	44

# PRÉAMBULE

---

Dans le cadre de la révision du projet d'établissement, des groupes de travail ont été organisés auprès des professionnels du foyer à partir de septembre jusqu'en décembre 2018. Cinq grands thèmes ont été abordés :

- Bilan du précédent projet
- Enjeux du nouveau projet
- Les principes d'intervention
- Nature et offres de service
- Partenariat

Les deux derniers thèmes se sont déroulés en commun avec le foyer de La Brunetière, puisque l'offre de service est harmonisée entre les deux foyers d'hébergement et les partenariats sont communs pour la plupart.

L'ensemble des professionnels ont pu participer à ce travail de réflexion : équipe éducative, surveillants de nuit, ASI.

Concernant la participation des usagers et des familles, nous nous sommes inspirés des résultats de différents questionnaires et enquêtes de satisfaction qui ont été renseignés dans le courant de l'année 2018. Leur avis a également été recueilli dans certains domaines via les CVS, réunions d'expression, rencontres de construction du projet personnalisé, etc.

Chaque professionnel de l'établissement a pu avoir lecture du projet dans sa première version complète, afin de faire des remarques et propositions d'amélioration.

Une fois ces remarques prises en compte, les représentants des usagers et des familles ont été consultés lors du conseil de la vie sociale du 27/11/2019.

Le projet a été soumis à la délibération du conseil d'administration le 19/12/2019.

# 1 - L'histoire et le projet de l'association

## 1.1 - L'histoire

L'association des Papillons Blancs de Bergerac s'inscrit dans un mouvement parental issu des années 1960. À l'époque, hormis la psychiatrie, il n'existait pas d'établissement spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales. C'est pourquoi un groupe de parents d'enfants handicapés s'est battu pour créer le premier établissement de l'association l'IME Rosette, en rachetant le château du même nom. L'IME a ouvert ses portes aux premiers enfants en 1965. Ont suivi quelques années plus tard, les premiers CAT, appelés aujourd'hui Esat, puis les foyers d'hébergement.

Aujourd'hui l'association « les Papillons Blancs » de Bergerac comporte 16 établissements et services médicaux-sociaux, pour un total de 693 places, et 2 services expérimentaux.

## 1.2 - Le projet de l'association

### 1.2.1 - Les valeurs

Les valeurs de l'association les Papillons Blancs, extraites du projet associatif 2012-2017, sont les suivantes :

*« [...] L'écoute et le soutien aux familles sont des valeurs phares. Celles-ci peuvent obtenir des informations concernant le handicap mental et les solutions existantes auprès de l'association et des professionnels.*

*L'association se doit de proposer, à chaque usager, une solution adaptée à son handicap. Le maintien ou le retour en milieu ordinaire est privilégié lorsque cela est envisageable.*

*Le but principal est de favoriser **le bien vivre et le bien-être de l'usager.***

*L'association s'engage à maintenir ses **principes fondateurs** :*

- *Respecter la dignité et les droits de la personne handicapée ;*
- *Respecter la place et le rôle de la famille ;*
- *Respecter la place et le rôle du représentant légal ;*
- *Respecter la place et le rôle des professionnels ;*
- *Comprendre, appréhender et anticiper l'évolution du contexte économique et social.*

*Tout en préservant les valeurs fondamentales que sont :*

- *Les valeurs de solidarité, sous toutes ses formes, quel que soit la nature ou le degré du handicap mental, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association pour essayer de trouver des solutions à toutes les personnes qui n'en ont pas ;*
- *Les valeurs de tolérance, en combattant toute forme d'intolérance et de discrimination pouvant porter atteinte au respect et à la dignité des personnes handicapées mentales ;*
- *L'engagement, l'implication et la prise de responsabilités effectuées de manière concertée entre tous les responsables de l'association, en rendant compte des décisions prises. »*

### 1.2.2 - Les orientations stratégiques de l'association

#### 1.2.2.1 - Une évolution des prises en charge et d'hébergement adulte

L'association souhaite engager les évolutions suivantes :

- Le développement de l'habitat inclusif, la modernisation des foyers d'accueil traditionnels, la mise en place d'accueil séquentiel, d'aide au répit, le principe de file active ;
- L'adaptation des structures à la grande dépendance et au vieillissement, les partenariats à construire pour des projets de sortie éventuelle face à des prises en charge trop lourdes.

### **1.2.2.2 - Une évolution du pôle enfance**

Le pôle enfance travaille également à une évolution de ses prises en charge pour tenir compte de la demande grandissante vers des solutions inclusives. Les options retenues sont :

- Le développement de l'accueil séquentiel, des passerelles entre services, des accompagnements partagés pour mieux anticiper les sorties, le développement de l'accueil familial ;
- Des évolutions de prise en charge vers de la file active et vers des propositions inclusives ;
- Une volonté d'inclusion dans le monde ordinaire notamment par des partenariats renforcés avec l'éducation nationale et le monde du travail (stages Esat, SIPB...).

### **1.2.2.3 - Des Esat en lien avec le monde du travail**

Les deux Esat de l'association travaillent ensemble afin d'accueillir des stagiaires en provenance de l'IMPro, de valoriser les heures de stage dans le bilan d'activité, de développer des périodes d'insertion dans le milieu ordinaire en s'appuyant sur le SIPB, en promotionnant la reconnaissance des compétences de travailleurs handicapés par la RAE.

Il s'agit de continuer ces actions et d'en développer d'autres :

- Une inscription pleine et entière dans l'économie locale ;
- La réalisation du nouvel Esat Brousse Saint Christophe ;
- Une passerelle avec l'insertion et l'emploi accompagné ;
- Une compétence des travailleurs valorisée ;
- Les passerelles SAJ / Foyer occupationnel / Esat.

### **1.2.2.4 - Une démarche partenariale de parcours global**

Tous les établissements et services de l'association doivent être en lien partenarial entre eux. Pour ceci, divers outils sont à maintenir ou développer :

- Un engagement associatif de continuité de prise en charge individualisée ;
- Une commission interne de parcours et du lien entre les structures de l'association ;
- Une recherche de partenariat, de conventions et de réseau avec l'environnement ;
- Une coopération interne pour essayer de trouver des solutions adaptées à chaque cas.

### **1.2.2.5 - Le défi autisme**

L'association a fait le choix de la mutualisation des moyens afin que tous les établissements et services puissent bénéficier des actions qui seront menées. Les axes de travail retenus sont les suivants :

- Une sensibilisation de tous les personnels aux troubles de l'autisme, des formations adaptées à chaque pôle et la construction d'un plan d'actions sur 2018-2019 ;
- Une volonté d'accompagnement des parents et des familles hors les murs par le biais de la pair-aidance et des groupes de parole ;
- Un pré-projet de structure autiste adulte expérimental aux fins de trouver des solutions pour les jeunes autistes en sortie d'IMES.

### **1.2.2.6 - Informatique, numérique et communication**

Ce point est en lien avec la révolution numérique annoncée et la nécessité de s'y préparer plutôt que de la subir.

- Un outil informatique à développer vers plus d'efficacité, l'intégration de la révolution numérique, des espaces collaboratifs à développer ;
- Une charte graphique à intégrer dans nos fonctionnements ;

- Un journal plus moderne ;
- Une présence associative à développer sur le web (site internet et page Facebook) ;
- Une volonté d'inscription des établissements et services dans le développement durable.

### 1.2.2.7 - Culture, sports, loisirs, vacances

L'association a choisi d'accompagner les usagers afin qu'ils bénéficient d'activités de loisirs à visée inclusive, favorisant leurs capacités sportives, artistiques, sociales, etc. :

- La valorisation du sport adapté et la recherche de partenariats avec les clubs sportifs ;
- La création artistique par le biais d'activités et de spectacles ;
- L'organisation de manifestations comme le trail urbain ;
- La valorisation des camps et séjours vacances ;
- Le partenariat avec les centres de loisirs du Bergeracois pour l'accueil de jeunes handicapés.

## 1.2.3 - L'inscription de l'établissement ou du service dans ces orientations

### 1.2.3.1 - Une évolution des modalités d'accompagnements

#### ✦ Une vision inclusive

En Décembre 2017, l'équipe de cadres du complexe hébergement a rencontré la direction générale de l'association Les Papillons Blancs qui a formulée plusieurs demandes : l'une concernait les FAM avec pour thème « la grande dépendance », l'autre concernait les foyers d'hébergement et le SAVS/Samsah avec pour thème « les modes d'hébergement de demain ».

L'ensemble des cadres concernés, des équipes de terrain se sont mobilisés sur ces sujets faisant échos aux préoccupations et réflexions menées lors des temps de réunion dédiés, en participant à des colloques, en élaborant des questionnaires pour recueillir l'avis des usagers concernés, familles, partenaires pour affiner les réflexions et les propositions d'action. Des rencontres ont eu lieu également entre la direction du complexe et des partenaires comme Mésolia.

Concernant, le travail de réflexion sur les hébergements de demain, s'il est certain que les modes d'habitats actuels ont besoin d'être revisité afin de répondre à l'évolution des attentes et besoins du public, il faut préalablement s'interroger sur les dynamiques à mettre en œuvre dans un futur immédiat et à plus long terme afin de ne pas déstabiliser l'existant dans un contexte de contraintes budgétaires de plus en plus prononcées.

Pour mener à bien ce projet et favoriser l'inclusion, un travail de réseau et de partenariat est à développer dans l'environnement local autour des modalités de déplacements notamment ou encore l'accessibilité aux administrations, commerces...

#### ✦ Pour s'adapter au public accueilli

Il n'est pas question de « révolutionner » les foyers, de tout réinventer, mais plutôt de proposer quelque chose de plus adapté au public d'aujourd'hui, de revisiter, de rendre plus modulable et de diversifier l'offre de service en lien avec « leurs projets personnalisés ». C'est dans ce cadre qu'une notion de parcours dans et hors l'institution est envisagée, avec différentes étapes.

L'idéal de fonctionnement serait qu'il existe différentes formes d'habitat qui répondent à leurs besoins à un moment donné de leurs vies, ce besoin pouvant évoluer, ils auraient donc la possibilité d'aller de l'un vers l'autre.

Au vu du décret de mai 2017, les foyers d'hébergement traditionnels vont être amenés à se modifier pour être en capacité d'accueillir des personnes qui ne travaillent pas. Il s'agit donc de modifier le fonctionnement de l'établissement (planning de présence des salariés, organisation de la vie du

foyer...) et de professionnaliser les équipes en place pour accueillir ce nouveau public. De nouveaux dispositifs et de nouveaux partenariats sont à mettre en œuvre.

**Action n°1 : Modifier l'agrément du foyer pour accueillir des usagers qui ne travaillent pas en Esat.**

**Action n°2 : Organiser les plannings d'intervention des professionnels ainsi que l'organisation interne pour pouvoir accueillir des usagers qui ne travaillent pas.**

En réponse à un appel à projets mis en place par l'ARS, l'association s'est inscrite en 2018 dans une démarche visant l'obtention de la certification *Cap'Handéo – Services et établissements Autisme* en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm et de la HAS.

Cette démarche axée sur le principe d'individualité et de personnalisation de l'accompagnement, se veut transversale à tous les secteurs « enfants, hébergement et travail ». Ainsi, les fonds reçus ont été volontairement mutualisés entre les différents établissements dans le but de bâtir, ensemble, une stratégie globale. Une coordonnatrice spécialiste de l'autisme a été recrutée afin d'effectuer un état des lieux de chaque site et de proposer un plan d'actions adapté.

Même si le foyer d'hébergement ne s'inscrit pas dans la certification Cap'Handéo, son implication dans cette démarche associative se traduit par la mise en place d'un « référent autisme » et la participation des professionnels de l'équipe éducative aux actions de formations collectives.

### **1.2.3.2 - Des partenariats pour répondre aux besoins du public accueilli**

#### **✕ Internes**

Ces dernières années, les liens avec l'Esat se sont optimisés et déployés afin d'anticiper le plus possible les projets d'orientation lorsqu'il y a lieu pour les usagers. Cela permet de préparer sereinement et éviter de tout réaliser dans la précipitation lorsque le maintien en Esat n'est plus possible. Ainsi, la mise en place de stages en établissements internes ou externes à l'association se développent, les recherches de solutions alternatives à l'établissement (famille d'accueil par exemple) ont été mis en place lorsque cela était possible et répondait aux besoins de l'utilisateur. Les foyers d'hébergement ont été davantage associés à ces différentes démarches et les représentants légaux sont également plus mobilisés. La commission de parcours en interne permet d'avoir une vision plus générale et globale des possibilités offertes par l'association.

#### **✕ Externes**

Afin de déployer les différents projets et de répondre aux nouvelles aspirations des usagers accueillis, des réseaux et partenariats vont devoir se créer ou se déployer, dont certains devront être concrétisés par une convention :

⇒ Concernant les différents modes d'habitat inclusif :

- Mésolia, Dordogne Habitat
- Bailleurs privés

⇒ Concernant les modes de déplacement :

- Mairie, CAB pour les transports en commun
- Auto-école
- Concessionnaires
- SNCF

⇒ Concernant la santé :

- Service des urgences
- Annuaire de spécialistes
- Professionnels libéraux : médecins, psychologues

**Action n°3** : Mettre en œuvre un fonctionnement en file active pour pouvoir fluidifier les parcours des usagers et leur permettre d'accéder à un hébergement en habitat inclusif.

**Action n°4** : Développer le nombre d'usagers utilisant les transports en commun et transports autonomes et diminuer le nombre d'accompagnements à la charge des équipes éducatives.

**Action n°5** : Développer le réseau et le partenariat avec des professionnels médicaux, spécialistes... adaptés aux besoins des usagers. Favoriser une collaboration et une fluidification des parcours de santé des usagers.

## 2 - Les repères juridiques

### 2.1 - Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service (CASF)

Selon l'article L312-1 du CASF : « I.-Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux [...] les établissements et les services [...] énumérés ci-après :[...] 7° Les établissements et les services [...] qui accueillent des personnes adultes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert. »

L'article L344-5 CASF dit : « Les frais d'hébergement et d'entretien des personnes handicapées [...] sont à la charge : 1° A titre principal, de l'intéressé lui-même sans toutefois que la contribution qui lui est réclamée puisse faire descendre ses ressources au-dessous d'un minimum fixé par décret et par référence à l'allocation aux handicapés adultes, différent selon qu'il travaille ou non. [...] 2° Et, pour le surplus éventuel, de l'aide sociale [...] »

Il n'existe pas d'article de loi qui décrive précisément le rôle et la mission d'un foyer d'hébergement. Les éléments cités proviennent du site internet : « <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15234> ».

« Le foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés est destiné à l'hébergement et l'accompagnement des adultes handicapés qui exercent une activité professionnelle.

Ce mode d'hébergement peut varier au niveau de sa formule d'hébergement (pouvant aller du bâtiment spécifique et autonome, aux petits groupes de logements dans l'habitat ordinaire), et de l'accompagnement qui peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie.

Le foyer d'hébergement est souvent annexé à un établissement ou service d'aide par le travail (Esat).

Il n'est pas médicalisé. Les prestations médicales, en cas de besoin, sont réalisées par des médecins libéraux. »

Le numéro Finess de l'établissement est le 240006429.

### 2.2 - Les schémas régionaux et départementaux

#### 2.2.1 - Le plan régional 2018-2028

Le projet régional de santé décline les cinq objectifs généraux suivants :

- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et à l'accompagnement, notamment des personnes en situation de handicap
- Renforcer la coordination, la qualité, la sécurité, la continuité et la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales

- Améliorer l'organisation des parcours de santé
- Préparer et adapter le système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

Trois objectifs opérationnels concernant les personnes en situation de handicap :

- Améliorer quantitativement le dispositif d'accompagnement des adultes orientés en établissements médico-sociaux et optimiser l'existant, en coordination avec les Conseils généraux.
- Transformer et renforcer des établissements et services pour garantir une prise en charge adaptée (ex. : autisme).
- Développer les prises en charge alternatives (hébergement temporaire, accueil de jour, projets innovants) afin d'offrir aux personnes handicapées un véritable choix de vie. Affiner par territoire les besoins de places en structures alternatives.

## 2.2.2 - Le schéma départemental 2017-2022

### 2.2.2.1 - Axe 2 – Mettre en place une réponse accompagnée pour tous => Fluidifier les parcours

#### ✦ Proposition n°5 - Assouplissement des règles administratives régissant l'offre médicosociale

- Harmoniser dans le cadre du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) les modalités de facturation des stages visant l'admission d'une personne handicapée au sein d'un établissement ou service
- Réviser les autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) notamment en application du décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- Dans le cadre des plans d'accompagnement globaux (PAG), mettre en œuvre une procédure pour les dérogations accordées aux ESSMS afin de permettre le traitement rapide d'une situation complexe

#### ✦ Proposition n°6 - Mise en place de projets innovants

- Adaptation de l'offre par le décroisement et l'expérimentation
- Création de services expérimentaux (exemple : section d'accueil de jour itinérante, établissement expérimental pour personnes présentant des déficiences et/ou difficultés multiples, unités de vie pour personnes handicapées psychiques ou présentant des troubles du spectre autistique ou vieillissantes, etc.)
- Mise en place de projets « Passerelles » inter-établissements

#### ✦ Proposition n°7 - Mise en place de solutions de répit innovantes : transfert, famille d'accueil, accueil temporaire (journée, nuitée, week-end) et séjours de rupture

- Développement de l'accueil temporaire par l'assouplissement des autorisations conformément au décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- Diversification des formes d'accueil (journée, nuitée, accueil séquentiel)
- Adaptation de la tarification à ces modes d'accueil

✦ Proposition n°8 - Développement d'instances partenariales inter-établissements de construction des projets d'orientation des jeunes adultes

- Mise en place d'instances de rencontre et de coordination entre établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) enfants et adultes et établissements sanitaires d'un même territoire
- Mise en œuvre des stages d'immersion dans les établissements pour adultes
- Harmonisation des pratiques notamment de facturation
- Mise en place d'un calendrier de visites d'établissement Formation inter établissements Rencontres entre professionnels (échange de pratiques)
- Mise en place de liens entre les différents dispositifs existants à l'échelle départementale

**2.2.2.2 - Axe 3– Renforcer la formation, l'accompagnement et/ou le soutien des professionnels et des personnes handicapées elles-mêmes => Permettre à la personne handicapée d'être actrice de son parcours**

✦ Proposition n°14 - Formation des personnes en situation de handicap à la transmission de leur expertise et à leur autoreprésentation

- Mise en place de formation et de soutien à l'attention des personnes handicapées à partir d'associations ou d'établissements ressources

**2.2.2.3 - Axe 4 – Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne**

✦ Proposition n°18 - Développement de l'accès au sport, à la culture et aux loisirs

Objectif : Assurer l'inclusion par le sport, la culture et les loisirs

- Conventions et partenariats entre les acteurs des champs sportifs, culturels et de loisirs
- Prendre en compte les personnes handicapées dans les actions culturelles et sportives mises en place par le département

✦ Développement de formules d'habitat inclusives :

- Habitat éclaté : création de pavillons à proximité des établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS).
- Habitat partagé : unité de vie partagée fonctionnant sur la base d'une colocation avec mutualisation, au moins partielle, des services et dépenses.
- Habitat mixte : logement classique au sein d'un ensemble immobilier ordinaire.
- Habitat protégé : logement en intermédiation (sous location).

Objectif : L'inclusion par le logement

- Habitat éclaté : création d'unités spécifiques rattachées à un ESSMS par redéploiement de l'offre existante
- Habitat partagé : projet individuel avec accompagnement de services et associations
- Habitat mixte : sensibilisation des bailleurs sociaux et accompagnement médico-social
- Habitat protégé : projet porté par une association ou un ESSMS avec mise en place de baux glissants par redéploiement de l'offre existante

## 2.3 - Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

L'arrêté du 2 mai 2014 indique :

« Article 1<sup>er</sup> : L'autorisation [...] est délivrée [...] pour l'extension du foyer d'hébergement Louise AUGIERAS à Bergerac de 31 à 32 places.

Article 2 : Le foyer a pour vocation d'accueillir des personnes handicapées mentales des deux sexes bénéficiant de la part de la [CDAPH] d'une orientation professionnelle en [Esat] et d'une orientation en foyer d'hébergement.

Article 3 : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir 32 bénéficiaires de l'aide sociale du département. »

L'article R314-3 du CASF dit : « [...] 2° L'autorité de tarification des établissements et services financés par l'aide sociale départementale [...] est le président du conseil départemental du département d'implantation de l'établissement [...]. »

## 2.4 - Les conventions

Il existe une convention HAD avec le secteur hébergement.

## 2.5 - Les RBPP

<b>avr-18</b>	Fiche repère : Le projet personnalisé : une dynamique du parcours d'accompagnement (volet Ehpad)
<b>mars-18</b>	Fiche repère : Normes de sécurité incendie dans les Ehpad (structure J et U) : entre normes et personnalisation des espaces
<b>mars-18</b>	Fiche repère : Sécurité alimentaire, convivialité et qualité de vie, les champs du possible dans le cadre de la méthode HACCP
<b>janv-18</b>	Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
<b>déc-17</b>	Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte
<b>avr-17</b>	Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux (Guide)
<b>janv-17</b>	Les espaces de calme-retrait et d'apaisement
<b>déc-16</b>	Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses
<b>mai-16</b>	Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques
<b>mars-15</b>	L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
<b>janv-15</b>	Le soutien des aidants non professionnels
<b>mai-14</b>	Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement
<b>juil-13</b>	L'accompagnement à la santé de la personne handicapée
<b>mai-13</b>	Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat
<b>juil-12</b>	Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique
<b>avr-12</b>	L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes
<b>oct-10</b>	Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
<b>mai-10</b>	Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service

<b>avr-10</b>	La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie
<b>janv-10</b>	Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement
<b>nov-09</b>	Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
<b>juil-09</b>	La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles
<b>déc-08</b>	Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
<b>déc-08</b>	Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
<b>déc-08</b>	Les attentes de la personne et le projet personnalisé
<b>juil-08</b>	La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre
<b>juil-08</b>	Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
<b>avr-08</b>	Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code l'action sociale et des familles

### 3 - Le potentiel de l'établissement ou du service

#### 3.1 - L'histoire de l'établissement ou du service

En 1972, un don de M<sup>elle</sup> Louise AUGIÉRAS a permis d'investir dans des locaux situés au 22 boulevard Chanzy à Bergerac, et de créer le foyer « Louise AUGIÉRAS ». Ce foyer, grande maison familiale avec chambres et sanitaires en commun, accueillait une dizaine de femmes adultes handicapées travaillant en Esat.

Au fil des années, le nombre de places agréées, et donc la population, a augmenté ; les locaux sont devenus insalubres, ne répondant plus ni aux normes de sécurité, ni aux exigences des personnes accueillies (intimité...). L'évolution des mentalités a permis d'intégrer la notion de mixité.

Le 21 août 2005, le foyer a déménagé vers de nouveaux locaux au 8 avenue Paul Painlevé à Bergerac. Le bâtiment original, qui appartenait autrefois à Anitta, a été agrandi et restauré. Il respecte désormais l'intimité de chaque usager (chambre individuelle avec sanitaires), et sa personnalité (couleurs, photos...).

#### 3.2 - Le bilan du précédent projet

L'ancien projet d'établissement projetait de réfléchir et affiner les prestations de l'établissement, et mettait en avant la nécessité d'adapter les modalités d'accompagnement face à un public en pleine évolution. Les actions prévues s'organisaient autour de quatre thématiques : le fonctionnement du foyer, les pratiques professionnelles, le partenariat, le médical.

Les cinq dernières années ont vu de nombreuses transformations tant au niveau architectural et affectation des locaux :

- Création d'une salle de danse, d'un bar, d'une salle d'activité, d'un salon d'invités, d'une cuisine pédagogique, d'un fonctionnement de self au sein de la salle de restauration, d'une salle de distribution des médicaments dédiée ; pour diversifier les pièces collectives et répondre aux demandes des usagers
- Affectation des bureaux des professionnels plus adaptée : bureau pour accueil d'un secrétariat

Concernant les pratiques professionnelles, un grand changement s'est mis en place sur le postulat de base dès l'admission des usagers : le principe fondamental qu'ils ont des capacités pour faire et assurer par eux-mêmes des actions dans la vie quotidienne.

L'évaluation des professionnels (grille d'autonomie, projet personnalisé...) permettra de mettre en avant s'il y a besoin d'aide, ou s'ils peuvent développer des apprentissages, par l'accompagnement éducatif du personnel de l'établissement ou au travers de soutiens ou compensations. En définitive, il s'agit de ne pas rester sur l'idée que ce n'est pas possible, mais bien d'évaluer ce qui l'est en essayant tout type d'apprentissage et d'adapter des outils si nécessaire.

Afin de mettre en œuvre cette démarche, les professionnels de l'équipe éducative ont ainsi dû développer leurs compétences au travers de la création d'outils ou de formation, en matière :

- D'évaluation des capacités, de l'autonomie,
- De formalisation des objectifs au travers des Projets personnalisés dans le logiciel Imago-DU pour harmoniser les réponses apportées à chaque usager,
- De recueil des attentes et favoriser la participation de l'utilisateur dans tous les actes du quotidien, ce qui implique de ne plus faire à la place,
- De transmission des informations et traçabilité des actions réalisées auprès des usagers.

La création d'un poste d'éducateur spécialisé pour coordonner cet aspect technique a été un réel appui pour l'équipe éducative.

Une profonde collaboration s'est mise en place pour créer des références de travail communes avec le foyer d'hébergement de la Brunetière, mais aussi plus généralement au sein des structures du secteur hébergement : les temps de réunion, démarche qualité, analyse des pratiques pour les éducateurs, les surveillants de nuit, formations...

L'autonomie des personnes accueillies s'est énormément développée concernant les actes quotidiens suivants : entretien de l'espace personnel, du linge, la prise de rendez-vous extérieurs, la gestion de l'argent, la prise de médicaments, la préparation des courses et repas, la gestion du temps libre, la participation à des activités ou sorties... Les domaines du déplacement et de la gestion administrative sont encore à optimiser.

Aujourd'hui, le contexte de l'établissement s'organise davantage pour s'adapter aux besoins des usagers plutôt qu'eux-mêmes s'adaptent à l'institution (Ex : heure de fonctionnement plus souple : repas, sortie, coucher...).

### 3.3 - Les enjeux du présent projet

Certains usagers aspirent aujourd'hui à vivre en milieu ordinaire « comme tout le monde » malgré leur handicap. Les grands collectifs peuvent « peser » auprès des usagers et, malgré des changements de pratiques, les fonctionnements institutionnels sont parfois un frein à la personnalisation des réponses apportées. Après avoir réalisé une enquête pour recueillir les souhaits des usagers, et en prenant compte les constats, la proposition d'une notion de parcours vers l'autonomie semblerait répondre à ces nouvelles aspirations. Pour le mettre en œuvre, il s'agit d'abord de travailler en amont, depuis les foyers, l'autonomie de manière plus approfondie, et de trouver des solutions d'habitat collectif dont le fonctionnement resterait souple. Dans cette intermédiaire, l'appartement de Pré Joli reste un outil indispensable et nécessaire à l'évaluation des capacités pour chacun et à l'expérimentation de nouveaux modes d'hébergement dans des conditions sécurisées.

Ensuite, la proposition d'accéder à un habitat collectif peut se faire. Ce projet correspondrait à un appartement standard regroupant plusieurs chambres autour de salles de vie commune en présentant des conditions de vie adaptées, favorisant les moments de convivialité tout en préservant l'intimité de chacun. Une maison doit donc garantir l'accès aux services et commerces ou être desservie par un réseau de transport en communs à proximité.

Pour mettre en œuvre ces différents projets, il s'agit de ne plus raisonner en termes de places dans les structures mais plutôt sous forme de parcours pour l'utilisateur. Pour ce faire, un fonctionnement sous forme de file active permettra de proposer une offre plus souple, plus diversifiée afin que les réponses soient en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui.

## 4 - Le public et son entourage

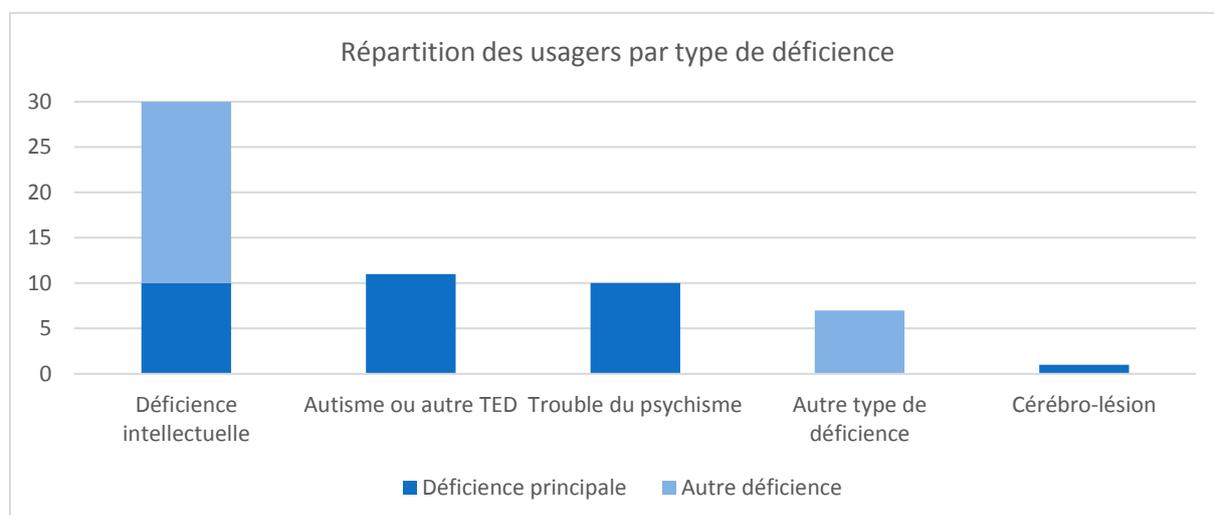
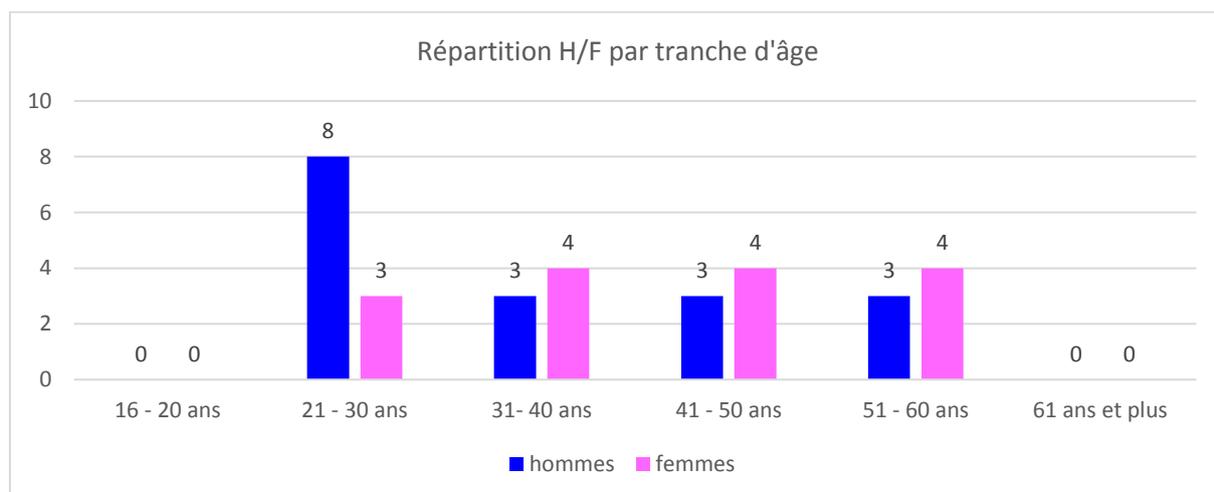
### 4.1 - Le public accueilli

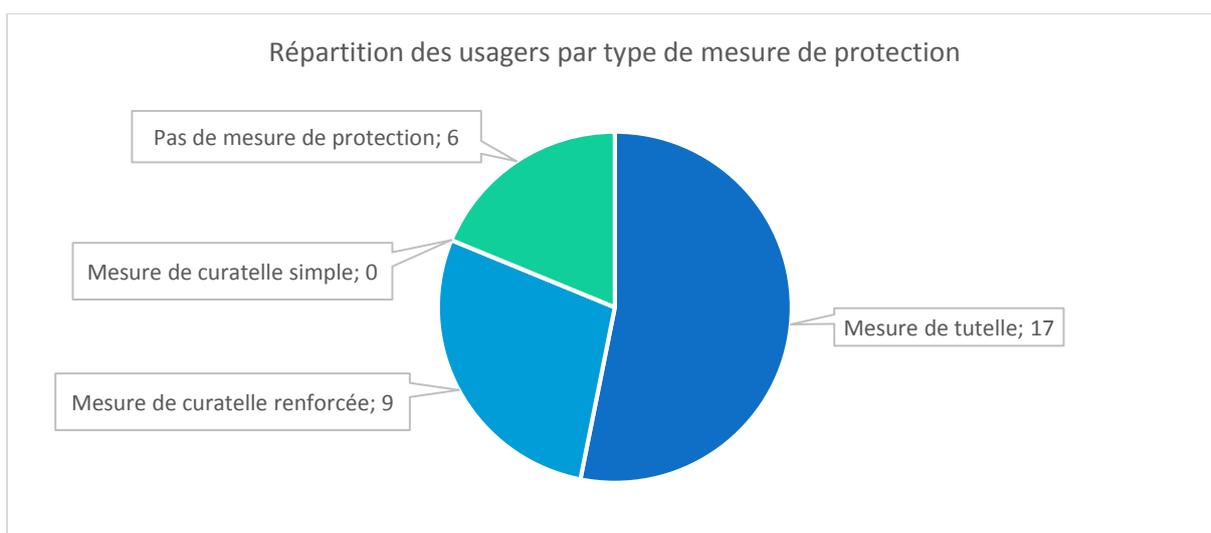
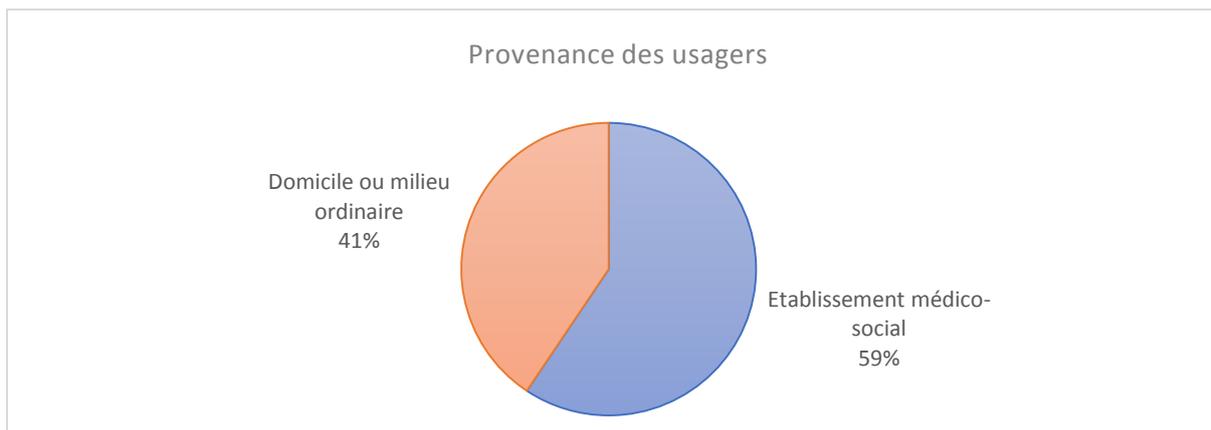
Les usagers ont un niveau d'autonomie qui leur permet d'accomplir la plupart des gestes courants de la vie quotidienne. Ils ont besoin d'une présence éducative permanente en raison de leur potentielle vulnérabilité.

Leur état de santé ne nécessite pas un suivi médical constant. Les professionnels éducatifs mènent des actions individuelles : chaque usager bénéficie de points de repères et de sécurité pour s'occuper de son hygiène corporelle, faire son lit, prendre soin de ses affaires, entretenir sa chambre, sortir en ville, avoir accès à une activité sportive en club... mais aussi collectives comme des sorties culturelles, des transferts...

Chaque accompagnement dans la vie quotidienne est attentif, stimulant. Il vise à préserver et à développer les capacités et potentialités de chaque usager.

#### 4.1.1 - La population actuellement accompagnée

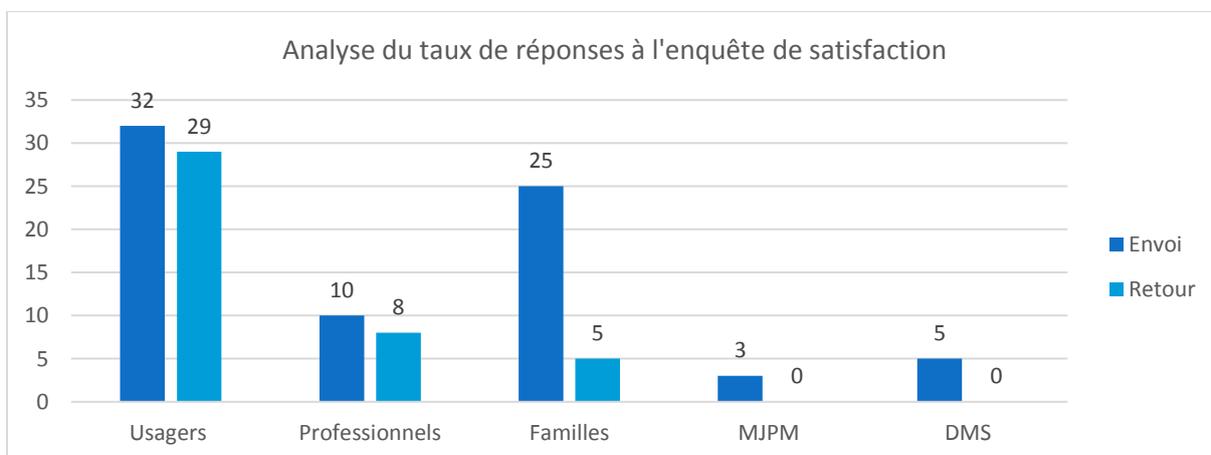




#### 4.1.2 - Les besoins et attentes du public accompagné

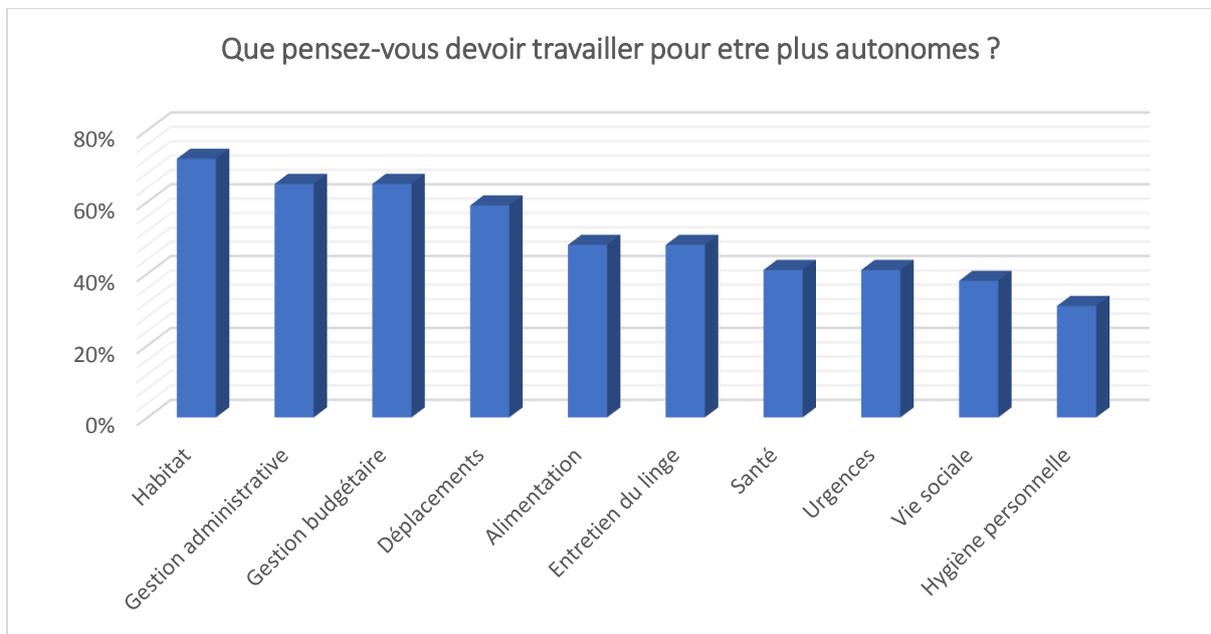
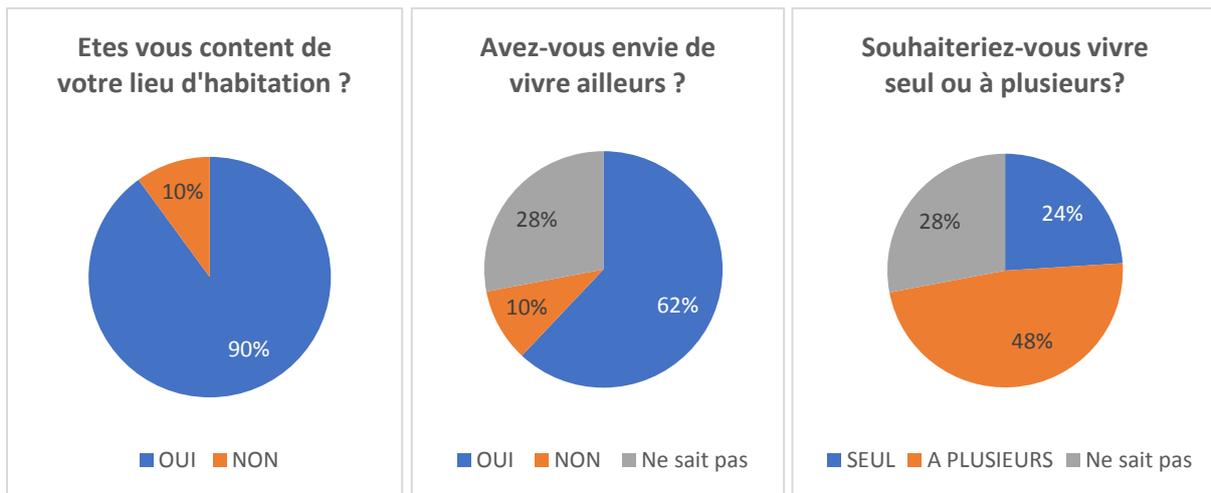
En 2018, une série d'enquêtes a été remplis par les usagers, les professionnels ainsi que les familles et représentants légaux pour affiner les axes de travail prioritaires à développer dans les années à venir tout en tenant compte des attentes et besoins de chacun.

En premier lieu, une enquête sur le recueil des souhaits concernant la diversification des formes d'habitat au premier trimestre 2018 a été envoyée et renseignée par les personnes suivantes.

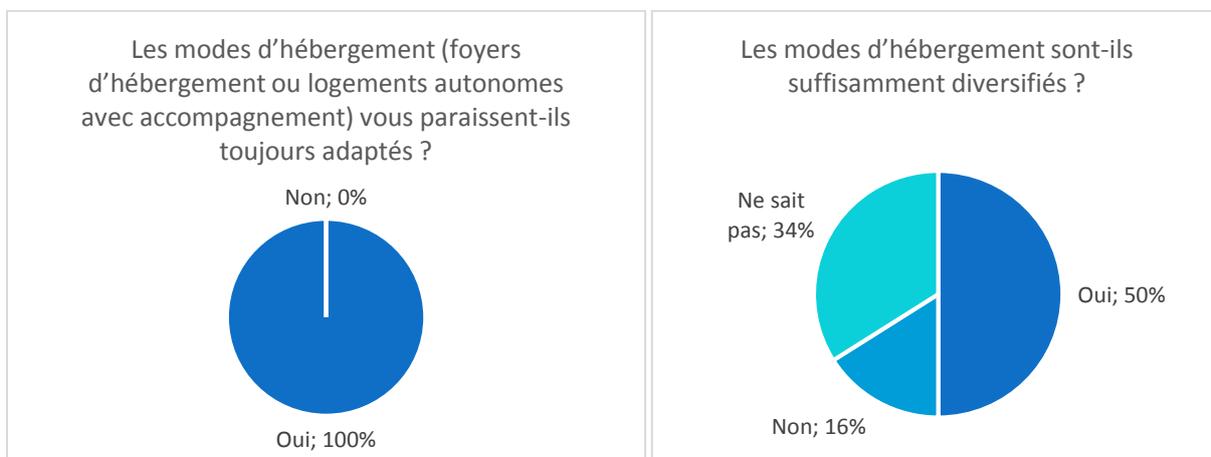


Elle a permis de recueillir les réponses ci-après.

#### 4.1.2.1 - Les besoins et envies repérées par le public accompagné



#### 4.1.2.2 - Les besoins et envies repérées par les proches



Comment envisagez-vous les modes d'habitats de demain ?

- ⇒ Communautaire, autonome, maison de retraite, petit foyer en ville pour favoriser les liens avec l'extérieur

Quels sont selon vous les points à améliorer pour travailler l'inclusion et l'autonomie ?

- Les conduire vers ce pour quoi ils sont capables,
- Donner des responsabilités et féliciter,
- Plus de tâches à accomplir par les personnes elle-même,
- Participation des familles,
- La confiance en soi,
- Participation aux travaux du quotidien,
- Faire la cuisine,
- Appartements à proximité des foyers pour ne pas se sentir totalement seuls.

#### 4.1.2.3 - Les besoins repérés par les professionnels



#### 4.1.3 - L'évolution de ces besoins et attentes (en cours et à venir)

Concernant l'accueil des usagers, on constate une progression en nombre de personnes de moins de 35 ans (44% étant la plus importante tranche d'âge), qui a un impact sur leurs demandes (auparavant orientées sur les loisirs mais davantage aujourd'hui sur une revendication d'autonomie et d'indépendance). Cet aspect se retrouve aussi sur le nombre de demande de sortie libre, de l'utilisation des réseaux sociaux et du portable, sur le nombre d'activités à l'extérieur, le nombre de jour de week-end en famille, la participation des usagers aux CVS, réunion, enquêtes...

La tranche d'âge médiane est la moins représentative (22% de 35 à 45 ans).

Mais il y a également, une grande part d'usagers de plus de 45 ans (34% ont plus de 45 ans) pour qui l'accompagnement éducatif s'adapte à leurs besoins différents : l'aspect santé, le rapport au travail, le lien avec la famille... Il s'agit de travailler beaucoup plus en amont « l'après foyer, l'après Esat » et de développer le partenariat et l'ouverture aux établissements extérieurs autres que ceux des Papillons Blancs.

## 4.2 - Les dynamiques de parcours des usagers

Aujourd'hui, au sein de l'association du secteur hébergement, la maison partagée de Pré Joli permet de proposer un intermédiaire entre le foyer d'hébergement et la vie seul en appartement.

Les projets autour d'une diversification des modes d'hébergement ont été réfléchis, l'avis des usagers a été sollicité à ce sujet. La mise en œuvre est à l'étude pour expérimenter des nouvelles formes d'habitat avant la fin 2019.

Pour ceux dont le projet est propice, des usagers peuvent être réorientés vers le SAVS dont la mission est d'accompagner et de favoriser leur insertion sociale.

Dans le cas d'une fin de carrière professionnelle, les usagers peuvent être réorientés en interne vers le FOG, le FAM de Monpazier, ou encore le FAM « Les Muscadelles ».

Si aucune solution n'est opportune au sein de l'association, des réorientations vers d'autres établissements et services sont possibles : croix marine, Ehpad, RPA, FO, etc.

## **4.3 - L'expression et la participation des usagers**

### **4.3.1 - Sur le plan individuel**

#### **4.3.1.1 - Le projet personnalisé**

L'utilisateur participe à l'élaboration de son projet personnalisé. Pour ce faire, des rencontres sont organisées entre le référent et l'utilisateur, voire le représentant légal, où sont recueillies et échangées les attentes de la personne. Le professionnel propose également des objectifs qui ont été échangés en équipe, concernant l'utilisateur et les moyens envisagés par le foyer pour répondre à ces besoins. L'utilisateur fait également un bilan du projet antérieur. Ces paroles font l'objet d'un compte-rendu sur un document, et sont intégrés dans le logiciel Imago.

#### **4.3.1.2 - L'avenant au contrat de séjour**

Un avenant au contrat de séjour est signé également chaque année, dans lequel les objectifs et les prestations proposées par l'établissement sont synthétisés. Un exemplaire du document signé est remis à chaque partie.

#### **4.3.1.3 - Le suivi des problèmes**

Les usagers ont la possibilité de faire état d'un problème survenu au sein du foyer. Pour cela, ils le signalent à un éducateur qui note un événement indésirable dans Imago-DU. Les usagers peuvent aussi renseigner eux-mêmes une « fiche de dysfonctionnement ».

#### **4.3.1.4 - Les rencontres formelles ou informelles**

Chacun a la possibilité d'interpeller les différents intervenants de l'établissement (personnel éducatif, administratif, de service, de nuit, de direction...) afin de lui faire part de ses remarques, questionnements... ou tout simplement d'échanger, de discuter.

#### **4.3.1.5 - La citoyenneté**

Il s'agit de permettre aux usagers l'expression et la mise en application de leurs droits et devoirs, tant dans le fonctionnement de l'établissement qu'à l'extérieur de celui-ci.

Les démarches pour l'acquisition du droit de vote sont faites avec les représentants légaux. Les usagers ayant leurs cartes électorales et souhaitant voter sont accompagnés par les éducateurs si nécessaire.

### **4.3.2 - Sur le plan collectif**

#### **4.3.2.1 - Réunions d'expression**

Ces réunions ont lieu en fonction des nécessités, des besoins ou des périodes de l'année. Elles peuvent être animées par le chef de service ou un des éducateurs. C'est un moment d'échange, d'information, de régulation. Tous les usagers sont encouragés à y participer. Une boîte à idées est en place pour recueillir des idées de thèmes à traiter.

#### 4.3.2.2 - Le CVS

Cette réunion est préparée en amont par les usagers et les professionnels élus. Trois semaines avant la date du CVS, ces derniers interviennent dans la salle à manger afin de demander aux usagers s'ils ont des éléments à apporter à l'ordre du jour. L'ordre du jour est ensuite construit par les deux professionnels élus.

La réunion du CVS a lieu a minima trois fois par an en présence des élus, conformément aux textes de loi. Elle réunit les deux foyers (Louise Augiéras et La Brunetière) et, est animée par le président du CVS accompagné du directeur.

Le compte-rendu est établi par une des secrétaires de l'hébergement (qui assiste à la réunion). Il est validé par le directeur, puis signé du président du CVS.

#### Action n°6 : Rédiger les ordres du jour et compte-rendu de CVS en Falc.

Les délégués (personnel + usagers) vont rencontrer les usagers, dans les mêmes conditions que pour la construction de l'ordre du jour, afin de leur faire part des conclusions de la réunion.

#### 4.4 - Les relations avec l'entourage

Le maintien du lien de l'usager avec sa famille est primordial et essentiel. Des échanges réguliers sont favorisés à l'occasion :

- De la signature de l'avenant au contrat de séjour,
- Des comptes rendus des CVS, adressés à chaque famille et représentants légaux,
- Des moments « portes ouvertes » avec les familles et amis,
- Des rencontres formelles ou informelles.

La venue de personnes extérieures à l'établissement est possible dans la mesure où il n'y a pas de mise en danger d'un usager en particulier ou de la collectivité, et qu'elle ne perturbe pas le fonctionnement de l'établissement ni la vie privée des personnes accueillies.

En toute circonstance, le personnel présent doit en être informé. L'accueil des visiteurs est différent en fonction des situations. Plusieurs modalités sont possibles : accueil dans un endroit calme, au salon des invités, promenade dans le parc, accueil dans la chambre...

### 5 - La nature de l'offre de service et son organisation

#### 5.1 - La nature de l'offre de service

Le foyer d'hébergement a pour mission d'accueillir des personnes présentant un handicap mental avec ou sans troubles associés, travailleurs d'Esat. Leur autonomie leur permet d'assumer la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne et leur état est compatible avec une vie en collectivité.

Elles peuvent rester au foyer jusqu'à la sortie de l'Esat tant que leur état de santé physique et mental le permet.

L'objectif est d'offrir un lieu de vie, chaleureux et accueillant, dans lequel chacun peut se sentir en sécurité. Pour ce faire, l'établissement permet à chaque usager de bénéficier des accompagnements dont il a besoin dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, en préservant son identité, son intimité et son intégrité.

Pour certains, il s'agit de préparer la personne à un départ vers une structure adaptée lorsque la sortie d'Esat est envisagée, ou que la problématique et/ou pathologie ne peuvent plus être pris en charge par le personnel.

### 5.1.1 - Sorties

Les usagers quittent le foyer d'hébergement, dans les cas suivants :

- Orientation vers un domicile en milieu ordinaire (domicile familial, logement autonome...),
- Si l'accompagnement n'est plus compatible avec leur état de santé physique et/ou psychique et nécessite un accompagnement différent,
- Si l'utilisateur veut être accompagné par un autre hébergement, dans le respect des dispositions relatives aux majeurs protégés (autorisation du Juge des Tutelles dans la disposition des droits liés au logement).
- Réorientation vers un autre établissement pour donner suite au non-respect du règlement de fonctionnement (violences...)
- Si la personne atteint l'âge de la retraite, elle ne peut pas continuer à bénéficier des services d'hébergement liés à l'activité en Esat. Elle bénéficiera d'un accompagnement dans la recherche d'une structure adaptée à ses besoins.

### 5.1.2 - Les enjeux de l'accompagnement éducatif

Dans tout acte d'accompagnement, l'objectif sous tendu est de rendre les personnes accueillies le plus autonomes possibles, dans le respect et en fonction des capacités de chacun.

Les professionnels sont chargés d'être attentifs au bien-être de l'utilisateur. Ils accompagnent et soutiennent les personnes dans les actes de la vie quotidienne : toilette, coucher, lever, repas, vêture, entretien de son espace privé... Ils proposent aussi des activités et actions en vue de leur épanouissement : sport, danse, sorties, ateliers d'expression...

Le personnel éducatif intervient suivant les nécessités, les besoins potentiels des personnes accueillies, et adapte sa pratique en fonction de la problématique de la personne. Il s'agit alors de faire à côté, faire avec et faire faire.

Les membres de l'équipe, toute profession confondue, partagent des moments de vie avec les usagers et sont invités lors de temps festifs. Les agents de service, par leurs activités et missions peuvent avoir un autre regard sur certains aspects de la vie de l'utilisateur (gestion de la chambre, linge, alimentation...). Ils sont attentifs à d'autres aspects de la vie de l'utilisateur, que les éducateurs ne voient pas ou plus.

L'offre de service proposée se veut en adéquation avec les besoins des personnes accueillies, avec les évolutions du contexte législatif... De ce fait, l'établissement a la volonté d'adapter au plus près les prestations proposées. Les services s'adaptent au mieux aux capacités, aux potentialités et au projet de chaque personne accueillie.

Cette volonté d'ajustement permanent est pensée et projetée en équipe à court, moyen et long terme.

## 5.2 - L'organisation interne de l'offre de service

### 5.2.1 - Les modes d'organisation interne

#### 5.2.1.1 - Le quotidien

L'accompagnement des personnes est rythmé selon leurs journées de travail et leurs journées de repos.

Les usagers travaillant à l'Esat de Gammareix prennent le bus à 8h05, ceux de l'Esat de Bergerac à 8h35. Le petit déjeuner est possible de 7h15 à 8h15. Les levers, les toilettes et les petits déjeuners sont échelonnés. Certains ont besoin d'être accompagnés pour tous ces moments autour du lever, d'autres le font de manière autonome.

Le retour au foyer s'effectue tous les jours pour l'Esat de Bergerac à 17h05 et Gammareix à 17h40, hormis le mercredi, où ils arrivent une heure plus tôt. Les lundis, mercredi et jeudis, le bar du foyer est

ouvert permettant une transition entre le travail et la soirée. Les deux autres soirs, les usagers peuvent prendre une tisane, un café ou encore un fruit en salle de restauration.

Dans la soirée, des activités extérieures ou intérieures sont proposées. Les usagers y participent en fonction de leur envie et de leur projet personnalisé. Les accompagnements sont planifiés sur ce temps-là : courses, médecin, esthéticienne, coiffeur... C'est aussi l'occasion de passer du temps entre usagers, de se reposer, d'échanger avec les éducateurs présents.

Le repas du soir est proposé entre 19h et 19h30 à la salle de restauration. Le coucher est échelonné avant et après le départ des éducateurs et l'arrivée du surveillant de nuit. Un temps d'accueil, autour d'une tisane est proposée par le surveillant pour faire la transition jour/nuit.

### **5.2.1.2 - L'alimentation**

La préparation des repas est assurée par la cuisine du foyer la Brunetière. La cuisine travaille en partenariat avec une société extérieure (Médirect) qui fournit les matières premières et aide à l'élaboration des menus. Ils mettent aussi à disposition un de leurs cuisiniers à plein temps.

Les repas sont transportés en liaison froide. Les ASI font la réchauffe et assurent l'entretien de la cuisine. Elles réalisent la préparation des repas à la Brunetière lors des week-ends et jours fériés.

Les usagers ont un roulement identifié pour aider à la mise du couvert, au débarrassage des tables, essuyage et rangement de la vaisselle.

Pour mettre en œuvre et développer l'autonomie des usagers dans tous les domaines de la vie collective, le dernier projet mis en place et demandant à être approfondi est celui de la cuisine pédagogique. Cet outil permet de préparer au mieux ceux dont le projet est de sortir un jour de l'établissement pour un logement partagé ou autonome.

La cuisine pédagogique a pour but de faciliter l'apprentissage des notions de base pour élaborer et préparer un repas : décider des différents menus, apprendre des recettes simples, réaliser une liste de course et effectuer les achats dans un supermarché, mettre en pratique des connaissances sur l'alimentation équilibrée, gérer une somme d'argent pour réaliser les achats ...

Pour le moment, l'utilisation de la cuisine a surtout lieu les week-ends et périodes de congés. Les courses sont réalisées en semaine ou le samedi après-midi par les usagers en autonomie, ou au besoin accompagné par des professionnels. La confection des repas peut également se faire en autonomie ou soutenue par des professionnels.

Dans le courant de la semaine, les usagers concernés ont à disposition des documents à remplir (avec l'aide ou non des professionnels) pour les menus, liste des courses, et la répartition du rôle de chacun.

Tous les professionnels de l'équipe encadrent et organisent des ateliers cuisine à tour de rôle. Chacun sera donc responsable de l'organisation de l'atelier qu'il mène à tour de rôle et est garant que les différentes étapes se réalisent même en son absence.

### **5.2.1.3 - L'hygiène**

Cet axe de travail est très important tant dans le domaine du collectif que par rapport au bien-être corporel et personnel pour permettre aux personnes accueillies de vivre en toute dignité.

Pour certains d'entre eux, il s'agit de les aider à accomplir la réalisation des actes de la vie quotidienne, dans le domaine de l'hygiène (corporel, dentaire, hygiène intime...). Pour les personnes non autonomes, ces accompagnements sont proposés dans le respect de leur intimité et leur intégrité.

Les accompagnements à la toilette peuvent être effectués avec de la sollicitation, un accompagnement dans la chambre, un accompagnement verbal et une aide pour les parties inaccessibles si besoin, dans le respect des besoins et du niveau de chacun. La fréquence des accompagnements varie selon le

projet personnalisé. Des plannings personnalisés ou des protocoles sont mis en place au niveau de la fréquence et du type d'accompagnement. Ces éléments vont être progressivement intégrés au plan de soin sur Imago.

Pour tous, c'est la possibilité de préserver et de veiller à la santé, de prévenir des problèmes médicaux et des maladies, mais aussi de travailler au niveau de l'image de soi, du bien-être et de la qualité de vie.

D'un point de vue collectif, le travail sur l'hygiène aide à la socialisation et à l'intégration de la personne dans la structure et dans la société

Il existe des salles de bains communes qui peut être aussi un moyen de travailler des moments de détente en prenant un bain, avec des produits relaxants, de la musique...

Un travail de partenariat avec les coiffeurs, les podologues, les esthéticiennes venant sur l'établissement pour proposer leurs prestations, est mis en œuvre.

#### **5.2.1.4 - La gestion administrative et financière**

L'atelier d'accompagnement administratif est un temps repéré dans la vie du foyer qui consiste à apporter une aide généraliste aux usagers dans le domaine des démarches administratives et de la gestion de l'argent. L'atelier est assuré par les professionnels éducatifs du foyer.

Ce lien favorise une continuité dans l'accompagnement global des usagers, la pertinence des sujets est en rapport avec les besoins des usagers et permet des interventions ponctuelles de l'assistante sociale pour des sujets plus spécifiques. Cet atelier se déroule selon les besoins et donc aussi bien en individuel qu'en groupe restreint, au sein du foyer ou en accompagnement sur le lieu de la démarche à effectuer.

Ce temps a pour objectifs :

- Rechercher l'implication des usagers sur leur situation administrative et la gestion de leur argent.
- Améliorer la compréhension globale de la sphère administrative dans laquelle chaque usager est inscrit.
- Développer la capacité des usagers à effectuer des démarches administratives seuls ou accompagnés.
- Améliorer la capacité des usagers à demander de l'aide pour les démarches administratives.
- Améliorer la capacité des usagers à identifier l'interlocuteur approprié.
- Préparer les usagers dont c'est le projet à entrer dans une nouvelle forme d'accompagnement telle qu'un stage à la maison Pré-joli, SAVS ou autre.

#### **5.2.1.5 - La santé**

Le foyer n'est pas un établissement médicalisé. L'équipe éducative accompagne cependant les usagers à l'organisation et au suivi de leurs rendez-vous médicaux. Chaque usager a le choix de son médecin traitant et de ses spécialistes. Le médecin psychiatre de l'Esat prescrit la majorité des traitements psychiatriques.

L'usager peut bénéficier, à l'extérieur de l'établissement, de divers accompagnements dont il a besoin : kiné, ostéopathe...

La gestion de l'aspect santé dans un foyer d'hébergement n'est pas toujours facile sans personnel qualifié et avec une offre de service médicalisé de plus en plus réduite ou inadaptée sur le territoire. La prévention et une bonne hygiène de vie générale restent donc une priorité pour limiter l'apparition de problèmes médicaux. Ainsi, encourager de bonnes habitudes alimentaires ou encore favoriser l'activité physique sont des piliers de l'accompagnement éducatif. Également, la recherche de solutions autres que médicamenteuses, lorsque cela est possible, est privilégiée (bouillottes pour les

maux de ventre lors du cycle menstruelle, pack rafraîchi pour les douleurs musculaires ou les maux de tête...).

D'autre part, la mise en place de référentes médicales au sein de l'équipe éducative permet d'optimiser et assurer le suivi des rendez-vous médicaux, en lien avec les infirmières des Esat. Ainsi, tous les usagers bénéficient au moins d'un bilan médical avec le médecin traitant par an, pour ceux qui n'ont pas de traitement médical ; des suivis habituels chez le dentiste une fois par an ; pour les femmes chez le gynécologue. Concernant les spécialistes, les suivis sont réalisés en lien avec leurs besoins : ophtalmologie, urologie... Les rendez-vous sont pris, autant que faire se peut, en dehors des heures de l'Esat et les professionnels accompagnent les usagers seulement si cela est nécessaire.

Les référentes médicales sont également les interlocuteurs privilégiés avec la pharmacie préparant les médicaments. Cela permet de sécuriser et de fluidifier la communication sur le circuit du médicament. Les référents réalisent la réception des piluliers chaque mercredi et assurent la préparation du chariot de distribution. Elles s'assurent également de la rédaction d'ordonnance si besoin en cas de douleurs pour chaque usager pour chaque année, afin de palier à la bobologie du quotidien ou en attendant de pouvoir obtenir un rendez-vous médical. Elles réalisent une gestion de ce stock de médicaments « si besoin ». Enfin, elles veillent à relancer avec les médecins ou spécialistes concernés les prescriptions d'un instant T pour vérifier que ce soit toujours nécessaire (régime, traitements...).

#### **5.2.1.6 - Les déplacements**

Le constat actuel sur le foyer d'hébergement c'est que la plupart des usagers ne sont pas autonomes dans leurs déplacements. L'équipe éducative peut assurer ces transports si aucun autre moyen de transport n'est possible. Néanmoins, dans les projets personnalisés, une recherche active se met en place pour trouver des solutions diversifiées pour répondre à ce besoin (déplacement à pied, à vélo, apprentissage du deux roues motorisés, utilisation de voiturettes, voitures ou encore tous les transports en commun mis à disposition sur le territoire).

Certains usagers utilisent les transports en commun : bus de ville, train ou car. Ils bénéficient des avantages de la « carte sésame » pour les transports en trains, des réductions liées à la reconnaissance de leur taux de handicap.

#### **5.2.1.7 - Les relations affectives et sexuelles**

En 2014, un colloque s'est tenu sous l'égide des Papillons Blancs et plus particulièrement de la commission vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et du complexe hébergement sur ce sujet. Cet espace ouvert à la parole des usagers a permis que s'expriment des questions et des réflexions des personnes très directement concernées par la réalité d'une vie en institution. La diffusion d'un documentaire réalisé par le groupe de réalisateurs de l'Œil Lucide avec les usagers eux-mêmes, a été un moment particulièrement fort de la manifestation.

La diffusion de la charte de la vie affective et sexuelle a marqué, un tournant important pour la reconnaissance des droits des usagers.

Cette manifestation a permis également à des professionnels, familles de recevoir une formation spécifique sur le sujet, sujet qui a longtemps été traité dans la discrétion, sinon ignoré ou tabou. Son objet était de partager représentations et expériences personnelles ou professionnelles. Elle a eu comme objectif l'amélioration des pratiques en cours et le développement de nouvelles approches. Cette dimension fait partie intégrante aujourd'hui des pratiques, des échanges et des accompagnements proposés par l'équipe éducative. C'est aussi un point qui est abordé lors de l'élaboration des projets personnalisés.

Les professionnels du fait des échanges, utilisation d'outils (charte, documents pédagogiques...) abordent tous les thèmes concernant la vie affective et sexuelle (relation sexuelle, masturbation, libre consentement, homosexualité, questions de genre...) pour permettre aux usagers de rester acteur de

leurs vies. Ces accompagnements permettent aussi que les usagers puissent faire leurs propres choix et puisse exprimer leurs droits à une intimité même en étant en situation de handicap, en situation de dépendance ou de vulnérabilité.

La perspective développée ne s'inscrit pas dans le questionnaire lié à l'accès à une sexualité aidée, mais bien autour de l'accompagnement adapté au niveau d'autonomie des usagers, pour que l'information puisse être donnée en temps voulu et que les professionnels éducatifs soient mobilisés autour de cette question.

#### **5.2.1.8 - Le temps libre hors Esat**

Les loisirs s'inscrivent dans une continuité nécessaire à la prise en charge éducative favorisant l'épanouissement individuel. L'accompagnement des usagers dans les périodes non travaillées est un outil éducatif, de socialisation et d'apprentissage de l'autonomie.

L'équipe éducative propose aux usagers des activités sportives, culturelles et de détente tant dans l'enceinte de l'établissement que sur l'extérieur.

Les activités sportives sont un support largement utilisé par l'équipe éducative. En effet, il est prouvé que le sport permet de stimuler la confiance en soi, de favoriser la prise de conscience de son corps, de développer l'esprit de groupe, le respect de l'autre, mais aussi le respect des règles et le contrôle de soi. De plus, ce partage permet de poser un autre regard sur les usagers accueillis et leurs compétences.

Les usagers des foyers peuvent bénéficier des installations sportives des autres établissements et services de l'association : salle de musculation de la Brunetière, piscine couverte de Rosette, gymnase de Rosette.

Le foyer propose aussi, en interne ou en externe, d'aller à la piscine municipale, de faire de la randonnée, du vélo, de la pétanque, de la gym adaptée et de l'équitation.

Les activités artistiques et d'expression sont utilisées pour favoriser l'épanouissement des personnes. Ces supports permettent de développer la créativité et le dépassement de soi, de partager une expérience positive génératrice d'énergie, de favoriser des échanges entre personnes.

Le foyer propose plusieurs supports autour de l'expression : activités manuelles, danse, Clown ...

Enfin, les ateliers et activités thérapeutiques se développent sur le foyer ces dernières années pour répondre aux besoins des usagers. Cela permet également de proposer d'autres alternatives au suivi psychologique pour ceux qui ont peu accès à la parole, ou encore, au traitement médicamenteux pour réduire des troubles du comportement. Ainsi, des ateliers de sophrologie en groupe sont proposés régulièrement et permettent à certains usagers de découvrir ces techniques. Cette sensibilisation permet à certains d'engager ensuite un suivi en individuel au sein d'un cabinet extérieur. Une sensibilisation auprès des professionnels éducatifs permet également d'utiliser quelques outils et techniques que les usagers ont découverts en atelier pour pouvoir réduire des tensions, désamorcer des conflits, ou encore aider les usagers à prendre conscience et gérer leurs émotions dans le quotidien.

Des ateliers de médiation par l'animal se sont également mis en place, en groupe et en individuel.

#### **5.2.1.9 - Les vacances et transferts**

Plusieurs possibilités s'offrent aux usagers :

- Vacances en famille,
- Séjours avec un organisme extérieur choisi par l'utilisateur,
- Séjours organisés et/ou animés par l'équipe éducative,
- Présence au foyer avec des activités proposées.

Un calendrier des vacances et absences des personnes est établi en amont pour faciliter l'organisation de la vie de groupe.

#### **5.2.1.10 - Le ménage**

Le ménage de l'espace privé (chambre, salle de bain) incombe aux personnes accueillies. Cependant, en fonction du niveau de dépendance de chaque personne, les professionnels éducatifs peuvent apporter un soutien. Les ASI peuvent aussi assurer une aide voire l'intégralité de l'entretien dans certains cas.

L'accompagnement à l'hygiène de leur espace personnel dépend du projet personnalisé : leurs capacités à gérer l'entretien est évalué par les professionnels pour préciser leur investissement dans cette tâche. Tous sont sollicités à minima, à hauteur de leurs moyens. Il existe également un accompagnement au rangement des chambres et des armoires. Les professionnels éducatifs passent régulièrement faire un tour des chambres le matin pour évaluer comment stimuler et accompagner chacun lors des moments de vie quotidienne (plutôt le mercredi, les week-ends ou lors des congés).

Le ménage des espaces collectifs est assuré par les ASI ménage. Les travaux de réparation et d'entretien technique de l'établissement sont réalisés par une équipe d'entretien mutualisée avec les autres structures du secteur Hébergement sur Bergerac. Lorsque les travaux ou réparations sont trop conséquents, le foyer fait appel à des prestataires extérieurs.

#### **5.2.1.11 - L'entretien**

L'entretien des espaces verts est à la charge de l'équipe d'entretien. Néanmoins, les usagers sont régulièrement sollicités lors des week-ends ou lors des congés pour aider à cet entretien (tonte du gazon, taille des arbustes et arbres, ramassage des feuilles...). Du matériel est mis spécifiquement à leur disposition pour cela. Cette proposition permet également de mettre en avant des compétences professionnelles des usagers, dont certains travaillent en Esat, en espaces verts.

#### **5.2.1.12 - La lingerie**

L'entretien du linge peut être assuré par la lingerie de l'établissement. Les vêtements sales sont remis par l'usager le dimanche et rendus propres tous les mardis. Les draps sont lavés les mercredis tous les quinze jours, les serviettes de toilette et les tapis de bain sont lavés tous les vendredis.

Une buanderie/lingerie permet aux usagers autonomes de gérer l'entretien de leur linge et d'apprendre certaines tâches avec accompagnement éducatif (lave-linge, sèche-linge).

#### **5.2.1.13 - L'accueil de jour**

Les personnes ne pouvant se rendre sur leurs lieux de travail en journée peuvent être accueillies au foyer en journée. Il s'agit d'usagers :

- En arrêt maladie,
- À temps partiel en Esat.

L'indication d'accueil de jour au foyer (hors arrêt maladie) est décidée lors d'une réunion pluriprofessionnelle. C'est à partir d'une problématique, ou d'une difficulté révélée, que la décision est prise.

#### **5.2.1.14 - La surveillance de nuit**

Le surveillant de nuit qualifié est chargé de garantir la sécurité des personnes et des biens au sein du foyer d'hébergement durant les nuits de 22h15 à 7h15. Il contribue à soutenir les bonnes conditions de repos, et de transition dans le passage du jour à la nuit. Il est en capacité de gérer les situations d'urgence et de tension.

Il travaille en lien avec l'équipe éducative de jour pour assurer la continuité et le relai entre les temps de jour et de nuit.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, il est chargé d'assurer des rondes et de veiller au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, de connaître et de faire respecter les procédures d'urgence et d'évacuation en cas de besoin.

Dans l'accompagnement des personnes, il a un rôle éducatif en apportant une fonction de réassurance, la nuit faisant ressurgir des angoisses et des tensions accumulées dans la journée.

Il veille également au confort : vérifier le chauffage dans la chambre, fermer les volets, accompagner les usagers pour le change et la douche en cas de problème d'incontinence. Il met en place des actions pour accompagner au coucher et à l'endormissement en fonction du rythme de chacun, des projets personnalisés. Il fait respecter les règles de vie de la nuit : heure du coucher, utilisation adaptée du portable, alcool interdit, pas d'allées et venues, pas de regroupement dans les chambres...

Enfin, les surveillants de nuit doivent rester vigilants, le contexte de la nuit pouvant aussi développer une certaine fantasmagorie, rêverie... Afin de préserver l'intimité de chaque usager, il est demandé de frapper et d'attendre une réponse avant d'entrer (sauf en cas d'urgence). Il convient également de rester clair dans les actes réalisés en chambre auprès des résidents, et les accompagner de paroles pour éviter les ambiguïtés (une parole plutôt qu'un geste pour reconforter, un thermomètre plutôt que la main sur le front...).

Toutes les situations, événements ou faits inhabituels se produisant durant la nuit sont retranscrits sur Imago et font partie des éléments du projet personnalisé si besoin.

## 5.2.2 - Les moyens matériels

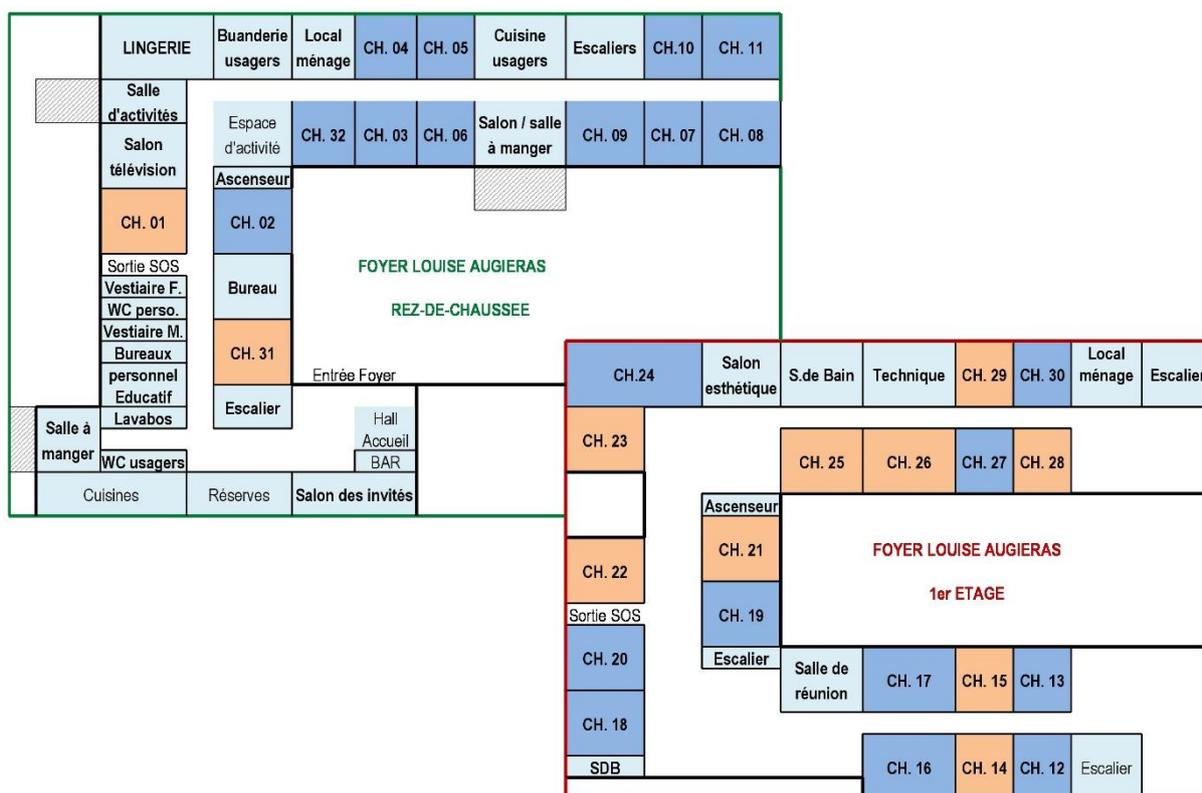
### 5.2.2.1 - Les locaux

Le foyer est un bâtiment construit sur deux niveaux dans un parc arboré en bordure de Dordogne. Il se situe en centre-ville de Bergerac dans le quartier de La Madeleine, équipé de tous les commerces de proximité, de services et d'un lieu de culte. Cette localisation offre aux usagers la possibilité de trouver le calme et la sérénité ainsi que de pouvoir accéder en toute autonomie aux services et commerces.

Le foyer d'hébergement propose trente-deux chambres individuelles équipées d'une salle de bain. On retrouve sur chaque porte de chambre d'usager qui y loge, une photo, un nom ou la décoration de son choix.

Les locaux se composent également d'une lingerie professionnelle, une buanderie à l'usage des usagers autonomes, une cuisine professionnelle et une cuisine pédagogique pour l'apprentissage autour de l'alimentation, d'une salle de restauration collective, d'un salon de télévision, une salle d'activités, d'un salon esthétique, d'un ascenseur, d'une salle de réunions, de bureaux administratifs, éducatifs, de sanitaires collectifs...

Le réfectoire ainsi que la salle de réunion sont climatisés.



### 5.2.2.2 - Les véhicules

Pour les déplacements, le foyer dispose de deux véhicules dont un « neuf places ».

### 5.2.2.3 - L'informatique

Les professionnels éducatifs disposent de deux ordinateurs avec accès au réseau. Le chef de service dispose de son propre ordinateur. Ils disposent des logiciels de bureautique classiques : traitement de texte, tableur, logiciel de création de publications, logiciel de présentation...

Les professionnels disposent d'un téléphone mobile et de 2 téléphones fixes, tous raccordés au même numéro.

### 5.2.3 - Les principales procédures

#### 5.2.3.1 - L'admission

L'admission au foyer d'hébergement est conditionnée par une « place » dans un des Esat de l'association.

La procédure d'admission est souvent liée à l'organisation des démarches au niveau des Esat. Elle est décrite précisément dans la procédure N°03-05.

L'utilisateur intéressé par une admission au foyer envoie un courrier de demande au directeur et un stage peut être proposé au foyer de la Brunetière. Des moments de vie au foyer Louise Augieras sont proposés durant les stages afin de connaître les deux structures (visite de l'établissement, temps de repas, activités sur le foyer, durant le week-end...).

En fonction du déroulement des stages de la personne, une décision est prise lors d'une commission d'admission. L'utilisateur peut alors être orienté sur l'un des foyers d'hébergement de l'association ou être placé sur la liste d'attente.

Si l'admission est décidée, les démarches administratives sont alors établies : dossier d'admission, contrat de séjour...

### **5.2.3.2 - Le projet personnalisé**

Chaque usager bénéficie d'un projet personnalisé écrit, qui dessine les contours de l'accompagnement fourni par l'établissement. Le fonctionnement est décrit dans la procédure N°04-09.

La recommandation de l'Anesm sur le projet personnalisé insiste sur la phase de co-construction et demande :

- De se placer en position de reconnaissance mutuelle,
- De faire émerger des propositions nouvelles,
- D'oser aborder les questions « sensibles »,
- D'intégrer au mieux les habitudes de vie,
- D'encourager des essais.

Afin d'améliorer la cohérence associative, le projet personnalisé est désormais structuré en fonction des domaines de la « Classification Internationale du Fonctionnement » (CIF) dans tous les établissements et services de l'association. Ce nouveau fonctionnement est assorti d'une obligation d'évaluer chaque domaine avant de créer le projet.

Le référent éducatif est chargé de rencontrer l'utilisateur et de recueillir ses souhaits, de contacter les partenaires (y compris les familles, mandataires, etc.) afin de préparer une proposition de projet pour l'équipe. L'équipe se met alors d'accord sur les axes du projet. Il est proposé à l'utilisateur et à son représentant légal, qui peuvent demander des ajustements s'ils le souhaitent. Le projet est ensuite validé par toutes les parties avant d'être mis en œuvre.

### **5.2.3.3 - La sortie**

La majorité des sorties intervient lorsque la personne quitte sa fonction de travailleur handicapé à l'Esat. Dans ce cas, le projet de sortie est travaillé en partenariat avec l'Esat concerné.

La sortie peut aussi être envisagée soit à l'initiative de la personne (ou son représentant légal), soit de l'établissement. Les détails de la mise en œuvre sont décrits dans la procédure N°06-01.

S'il y a changement d'Esat, la recherche d'un nouvel établissement (y compris l'hébergement) est assurée par l'Esat. Si la sortie ne concerne que le foyer, il assure l'accompagnement de la personne dans les diverses démarches administratives nécessaires (en lien avec l'assistante sociale) : recherche d'un nouvel établissement, d'un appartement, information à la MDPH...

La sortie pour cause de décès est décrite dans la procédure n°06-08.

## **5.3 - L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture**

### **5.3.1 - Les partenaires internes à l'association**

#### **5.3.1.1 - Création de postes d'infirmières dans les Esat**

La mise en place de poste d'infirmières au sein des Esat s'est réalisée en 2015. Elles peuvent être présentes lors de temps de réunions, ou lors des points sur site (environ tous les deux mois). L'ensemble des usagers est abordé sur le registre médical pour en assurer le suivi. Elles assurent des mesures et vérifications au sein des Esat : vaccinations, suivi du poids...

Elles peuvent faire des rappels sur des rendez-vous médicaux à organiser. Elles apportent leurs compétences et leurs éclairages pour organiser et optimiser le suivi médical des usagers en lien avec les référentes médicales des foyers. Un échange d'informations se fait régulièrement sur Imago-DU pour venir transmettre des événements qui se sont produits Esat ou foyer, faire le suivi de démarche

en cours, donner un avis sur un état de santé pour éclairer les professionnels des foyers sur les démarches à engager...

Depuis la formation qui a eu lieu sur les foyers « administration des médicaments », une réflexion sur le rôle des référents médicaux, leurs limites d'intervention ont permis de déterminer le rôle de chacun, officialiser dans une fiche de fonction. Cela a également permis d'être dans une collaboration plus juste et pertinente avec le personnel médical de l'Esat et/ou extérieur.

#### **5.3.1.2 - Le personnel médico psy de l'Esat**

La présence en réunion est maintenue pour l'Esat de Gammareix. Pour Brousse/Saint-Christophe, des coordinations en réunion au cas par cas, en rencontre à l'Esat ou au foyer en fonction des besoins sont organisées. Il reste encore un constat d'un manque de lien et d'échange entre les moniteurs d'atelier et l'équipe éducative du foyer : des rencontres sont à organiser, à inventer, pour que la collaboration soit plus optimum. Malheureusement aujourd'hui il y a un délai et un décalage entre le moment où il est pertinent de se rencontrer pour échanger d'une situation et le moment où tous les protagonistes sont disponibles, du coup les situations peuvent se dégrader entre temps.

**Action n°7 :** Organiser une rencontre annuelle entre le moniteur et le référent du foyer qui se déplacerait pour faire point sur le projet.

**Action n°8 :** Transmettre plus d'infos à l'Esat via Imago-DU

**Action n°9 :** Transmettre à l'Esat tous les protocoles et procédures réalisées pour optimiser la collaboration et le suivi et cohérence des pratiques.

#### **5.3.1.3 - Le secteur enfant**

Il existe une collaboration pour les stages (surtout à la Brunetière) et la transition secteur enfant secteur adulte dans les situations où les usagers arrivent sur Esat et foyer. On constate un écart très important qui met à mal les usagers car les attentes et exigences du secteur adulte sont peut-être méconnues.

**Action n°10 :** Organiser des rencontres avec les professionnels du secteur enfants en amont de l'admission

**Action n°11 :** Harmoniser nos outils d'évaluation et les exigences liées aux apprentissages avec le secteur enfants, surtout concernant les actes du quotidien.

#### **5.3.1.4 - Le foyer La Brunetière**

Depuis ces cinq dernières années, on constate un développement de la collaboration, mutualisation et harmonisation des pratiques et des projets entre les deux foyers de Bergerac. De nombreux outils ont été créés ensemble (livret d'accueil, règlement de fonctionnement...). Des réunions communes de réflexion et de création d'outils sont organisés régulièrement. Des sorties l'été ou encore la participation au CRPA (CVS régional) se font en commun. On peut observer régulièrement observer une mutualisation de matériel (véhicules, appareil hi-fi...).

- Activités et ateliers communs : Hand, Musculation, Contes, Danse, Clowns...
- Sorties culturelles ou de loisirs mutualisées en été ou vacances
- Fêtes des foyers chaque année

#### **5.3.1.5 - Le secteur hébergement**

Le projet de Pré Joli entraîne une collaboration très importante entre le SAVS/Samsah et les deux foyers.

Les moyens sont mutualisés (parc de véhicules, professionnels, matériel...) ce qui implique une communication inter-établissements.

Le foyer est aussi en relation avec les autres établissements du secteur hébergement, via, notamment la réunion cadre, le CoPil qualité.

#### 5.3.1.6 - Au niveau associatif :

- Le CE avec les prêts de salles
- Le SIPB pour le parc de véhicules
- La commission sport
- L'Action familiale
- Le club

Des activités inter-foyers (avec la Brunetière, le Fhar, principalement mais aussi le FOG, le FAM Les Muscadelles et le Foyer Jacques Delprat) sont proposées telles que des sorties culturelles ou sportives, des fêtes, des repas...

### 5.3.2 - Les partenaires externes

#### 5.3.2.1 - Les partenariats liés aux missions

##### ✦ Les tutelles

Certains partenaires, en lien avec les missions dévolues aux foyers d'hébergement, restent incontournables. On peut citer notamment les organismes salariant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (AMJP, Udaf, MSA, Safed) et les délégués à la tutelle privés (familles, autre).

Un grand travail d'harmonisation et de répartition des tâches et des rôles a été fait. Une meilleure connaissance et représentation du rôle de chacun a permis de travailler dans une relation de confiance et de respect réciproque qui est essentiel au suivi des usagers. La plupart viennent au foyer environ une fois tous les deux mois. Les limites d'intervention des uns et des autres sont aujourd'hui plus claires et simples.

Concernant toutes les familles représentants légaux, la collaboration se construit au cas par cas et en lien avec le projet personnalisé des usagers.

##### ✦ Les autres partenaires

- Les organismes de formation : CEF, MPS, Le Cluzeau, MFR avec accueil de stagiaires tout au long de l'année, présence de professionnels pour devenir jury ou encore dispenser des temps de formation, ou présenter les structures.
- Dans le cadre des orientations : Fondation, Ehpad, RPA, UPC, UPA, Vauclaire, familles d'accueil
- Centre de planification familiale pour travailler le thème de la Vie affective et sexuelle

**Action n°12 : Mettre en place et développer un partenariat avec la gendarmerie et la police nationale pour travailler une sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux**

D'autre part, le travail en réseau se développe, pour favoriser le lien et répondre au mieux, aux besoins des usagers, avec : les administrations (Mairie, CAF, CPAM...), les établissements de type sanitaires, sociaux et médico-sociaux (CPJA, ANPAA, CMP ...), les services d'urgence (pompiers, service d'accueil des urgences...).

Le foyer propose également aux usagers des activités et des adhésions extérieures sportives ou culturelles, ainsi que différentes actions de types caritatives, de courtoisie, de citoyenneté : Hand, équitation, sport collectif, boxe, judo adapté, Altair, gym du centre social, piscine municipale, aquagym, plongée, bibliothèque, médiation animale, guitare, SPA, Rocksane, Chemin de Jade,

Sophrologie, Beauté et style, Hôtel Arc en ciel, Cultures du cœur, Roi de cœur, Zigou, Clownenroute, Envie de jeu...

Des partenariats sont établis avec Culture du cœur et Envie de jeu.

## 6 - Les principes d'intervention

### 6.1 - Les principes d'intervention choisis par la structure

Le bien-être de l'utilisateur ne tient pas seulement à sa santé et son hygiène. Il s'agit de l'accompagner dans son intégralité :

- Vie affective et sexuelle (écoute, conseils, empathie...),
- Vie sociale (activités extérieures, sorties [seul ou accompagné], ouverture de l'établissement...),
- Prise de risques (autorisations de sorties seuls, gestion des addictions...).

Le foyer tient à ce que les professionnels prennent en compte l'histoire des usagers, leurs difficultés, mais aussi leurs capacités, leurs qualités.

L'accompagnement des usagers se fait dans le respect des choix de chacun dans la mesure où il n'y a pas de mise en danger de la personne elle-même ou de la collectivité et qu'elle n'entrave pas le bon fonctionnement de l'établissement.

L'équipe des professionnels ne minimise pas le handicap, néanmoins les personnes ne sont pas réduites à leurs problématiques. Il est important de prendre en compte l'histoire des usagers, leurs difficultés, mais de pouvoir baser également les actions éducatives sur les capacités et les qualités de chacun. C'est un appui considérable pour développer l'épanouissement, l'autonomie et le respect des personnes. Il s'agit donc de les considérer avant tout sous l'angle de leurs compétences et non plus seulement que sur leurs incapacités.

#### 6.1.1 - Quelques notions et postures importantes à tenir auprès des usagers :

Au sein d'un foyer, le partage des temps du quotidien avec les usagers crée une grande proximité et des moments forts à vivre auprès d'eux : des instants joyeux comme les anniversaires, les mini-camps, les projets festifs comme des moments plus tristes (maladie, décès d'un proche, un départ...).

Cette dimension nécessite des professionnels d'avoir une « juste et bonne distance relationnelle ». Cette bonne distance renvoie à un équilibre à trouver entre le trop et le pas assez. Cela peut provoquer une position inconfortable, sans cesse à réévaluer. Cela a également à voir avec la notion d'empathie où on « se met à la place » de l'utilisateur en sachant que ce n'est qu'une place juste à côté et que l'on peut la quitter. Il faut en être conscient et parler entre professionnels du risque d'épuisement professionnel. C'est donc essentiel de travailler cette posture au quotidien, de l'aborder en analyse de pratiques. Pour le professionnel, il s'agit d'accepter de traverser les émotions ressenties pour en faire quelque chose dans son accompagnement éducatif. Cela permet de prendre soin de l'individu dans un collectif.

Pour l'équipe, il est important de poser des repères fiables et cohérents auprès des usagers, que ce soit en termes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement auprès du collectif, ou des réponses individualisées en lien avec le projet personnalisé. Mais une vigilance reste pour éviter d'être dans une ritualisation trop rigide ou au contraire des changements ou une adaptation systématique à toutes les demandes. Un juste équilibre est à trouver également dans ce domaine et pour y arriver interroger sans cesse les pratiques et les règles de fonctionnement permet de vérifier que les décisions prises sont toujours les plus adaptées. La présence de stagiaires des écoles professionnelles (ES, ME, AES...) permet de questionner des évidences et nous permettent de vérifier que les arguments sont toujours valables ou s'il est temps de changer de fonctionnement. De même, lors des réunions il est

important de favoriser des interrogations éthiques, où il n'y a pas de réponse fixe et figée dans le temps. Il est toujours nécessaire de se poser la question et de se concerter les uns aux autres.

### 6.1.2 - Les valeurs

Les valeurs choisies lors des groupes de travail et les actions qui s'y réfèrent ont été classées en deux catégories : Les valeurs auprès des usagers et les valeurs professionnelles ou de fonctionnement.

#### 6.1.2.1 - Valeurs auprès des usagers

**Discrétion** : Transmettre l'information utile et nécessaire et garantir la discrétion concernant les informations concernant les usagers

**Respect** : Assurer l'égalité des droits fondamentaux et l'exercice de la citoyenneté des usagers (droit de vote à développer en fonction de leurs choix) ; Garantir une neutralité dans l'accompagnement, ne pas influencer les choix politiques, religieux, sexuels ; Sauvegarder l'intégrité du corps de l'autre ; Veiller à la prise de parole et la liberté d'expression

**Écoute** : S'engager à les aider à réfléchir et faire des choix dans les domaines de la vie quotidienne, Être présent, disponible et attentif à l'autre quelles que soient ses difficultés, son handicap

**Participation des usagers** : Évaluer les compétences des usagers, les mettre en avant et s'appuyer dessus, Les aider à faire des choix sécurisés, Réfléchir à l'équilibre entre le libre choix de l'utilisateur et l'intervention des professionnels.

#### 6.1.2.2 - Valeurs professionnelles ou de fonctionnement

**Le respect / l'équité** : Favoriser une organisation lisible avec des règles claires et connues de fonctionnement de l'établissement, Veiller à l'accès à ces informations et leur application avec justice, S'appuyer sur des faits et non sur des impressions.

**La responsabilité** : Rendre compte et évaluer régulièrement ses pratiques, Informer, expliquer les décisions et comment elles vont s'appliquer.

**La reconnaissance** : Porter la valeur d'exigence envers nous-mêmes comme envers les autres Reconnaître chacun dans son travail, dans ses compétences.

**L'engagement** : Agir collectivement et individuellement pour garantir la mise en place du projet d'établissement, Garantir et promouvoir les droits tout en veillant au respect des devoirs, Confronter sa vision à celle des collègues pour construire un engagement partagé.

**La solidarité / tolérance** : Encourager la complémentarité et le soutien mutuel entre professionnels, S'interroger sur ses représentations et celles des collègues et échanger en équipe pour un accompagnement cohérent auprès des personnes (en matière d'hygiène, d'alimentation, de rangement, dépenses d'argent).

### 6.1.3 - Respect de l'intimité et l'individualité

Le foyer d'hébergement est, pour certains, leur maison et ils le considèrent comme tel. Leur espace personnel (la chambre) reste du domaine du privé. Il est donc indispensable, dans les pratiques de chacun, de respecter cette dimension : frapper et attendre d'être invité avant d'entrer dans la chambre, ne jamais entrer en leur absence, les prévenir et demander leur autorisation lorsqu'il y aura des réparations ou que les professionnels vont procéder au ménage.

D'autre part, le rôle de l'équipe éducative n'est pas de remplir à tout prix l'emploi du temps de chacun en dehors des temps de travail. Les activités, projets et sorties proposées permettent de répondre à des demandes, profiter de certaines opportunités, développer l'insertion en milieu ordinaire. Cependant, la vocation de l'établissement n'est pas d'être dans l'occupationnel, ni dans l'activisme. Il

s'agit tout d'abord de pouvoir réaliser les activités de tout un chacun sur les temps libres : faire son ménage, ranger, regarder la télévision, faire la sieste, faire des courses... Parfois, il s'agit aussi de créer du vide, du manque pour créer, construire quelque chose.

## 6.2 - Les comportements problèmes

Une réflexion s'est amorcée ces dernières années, sur les comportements problèmes et les solutions à envisager se met en place afin d'affiner les pratiques et de permettre de répondre aux besoins spécifiques de certains usagers. Cette analyse tente de proposer des réponses à différents niveaux : architectural, règles de fonctionnement, pratiques professionnelles.

### 6.2.1 - La recherche des causes

Lorsque des incidents récurrents apparaissent à plusieurs reprises et viennent mettre à mal la personne elle-même, et parfois même le collectif (notamment dans les actes de violence ou d'agressivité), le travail en équipe tente d'en rechercher la source, la cause : est-ce la manifestation d'un stress ? d'une angoisse ?

Parfois, des faits et gestes récurrents viennent mettre en difficulté les pratiques éducatives car tous les professionnels n'ont pas le même regard, la même analyse ou les mêmes représentations. D'autre part, certains objectifs des projets personnalisés ne semblent pas avancer d'année en année, lorsque les évaluations sont faites (dans le domaine de l'hygiène par exemple).

Pour avancer la réflexion, les réunions d'équipe permettent d'appréhender ces différentes situations selon trois dimensions : Est-ce que cela a des répercussions et met en danger l'utilisateur sur le plan biologique, psychologique, social ?

Alors, on peut essayer de trouver un consensus sur les attentes et exigences que l'on peut avoir auprès de l'utilisateur pour faire aboutir des objectifs réalisables, et avec sa participation active.

La réflexion et l'analyse se sont développées et consolidées ces dernières années. Grâce à l'implication en analyse des pratiques, des formations collectives proposées chaque année et dont le contenu est repris dans le travail en équipe au quotidien, la posture des salariés s'est professionnalisée.

Cette capacité à réaliser une analyse clinique des situations en est favorisée. Cependant, il manque encore souvent des connaissances ou des références cliniques pluridisciplinaires puisque l'équipe est composée que de professionnels éducatifs. Cette absence d'intervention d'autres personnels vient limiter l'adaptation des pratiques et la compréhension des pathologies, des vigilances à avoir.

**Action n°13 : Développer les actions auprès de l'équipe pour renforcer les connaissances et l'analyse cliniques des situations-problème. Envisager l'intervention d'un personnel psychologue.**

### 6.2.2 - La résolution des comportement problèmes

Afin de prévenir et de résoudre l'apparition des comportements-problèmes, un ensemble de dispositions ont pu être mis en place d'un point de vue :

- Architectural,
- Temporel,
- Repérage.

#### 6.2.2.1 - Au niveau architectural

L'aménagement des différentes pièces collectives à disposition sur l'établissement a été repensé pour s'adapter aux besoins et attentes mais aussi et surtout pour résoudre des problèmes qui apparaissent de manière récurrente. Pour exemple, les moments de transition Esat/Foyer sont toujours délicats et sources de tensions. La mise en place d'un temps d'accueil des usagers, autour d'une boisson au bar les

lundi, mercredi et vendredi ou en salle de restauration les autres jours. Un temps d'écoute, de détente et de repérage d'éventuelles tensions se réalisent pour les éducateurs et permettront de proposer des accompagnements individualisés aux usagers concernés si possible (une balade, un bain, un moment de détente en salle d'activités...).

D'autre part, les moments de repas en salle de restauration pouvaient également être des moments sensibles. De ce fait, la proposition d'un temps de repas échelonné pour éviter l'attente pour se servir au self, ou le bruit trop important a été mis en place. Les usagers ont également la possibilité de manger à différents endroits du foyer (hall d'accueil, devant la télévision, devant la cuisine des usagers...).

Enfin, le nombre de pièces collectives a été augmenté ses dernières années pour répartir les usagers dans l'établissement, favoriser les petits groupes, et répondre à leurs rythmes ou besoins différenciés. Ainsi, la salle de réunion s'est transformée en salle d'activité polyvalente, un garage a été transformé en salle d'activités corporelles, la cuisine des usagers et une autre salle de restauration ont été identifiées, l'ancien bureau des éducateurs est devenu un salon des visiteurs.

Parmi ces pièces, certaines sont identifiées pour être des espaces de calme et de retrait : la salle d'activités polyvalente est propice à la détente, un canapé y est présent et les usagers peuvent écouter de la musique douce, dessiner... Cette pièce fermant à clé, il est possible de s'isoler. Un panneau pour indiquer de ne pas déranger peut y être accroché. Le salon des visiteurs peut également être propice à cette utilisation. Ces propositions sont à noter dans le règlement de fonctionnement et seront rappelé régulièrement aux usagers.

Dans un autre registre, la pratique du sport ou d'activités permettant de canaliser un trop plein d'émotions négatives est proposé et encouragé au quotidien par les professionnels (balade, piscine, vélo...), par la présence d'un sac de frappe sur le foyer, ou dans l'inscription à des clubs de sport à l'extérieur.

#### **6.2.2.2 - Au niveau temporel**

Dans un collectif, les journées sont balisées par le temps et les moments clés du quotidien. Le foyer apporte un fonctionnement stable avec des horaires repérés de levers, de repas... mais aussi laissant la place à l'individualisation et la personnalisation. Certains mettent plus de temps que d'autres à se préparer à partir au travail, certains pratiquent des activités et ne reviennent pas pour l'heure identifiée pour le repas, certains font des sorties à l'extérieur et peuvent revenir tard dans la nuit.

Cet ensemble doit rester cohérent et repérant tout en laissant une souplesse de fonctionnement et d'adaptabilité aux projets de chacun, mais aussi aux imprévus.

Une fois de plus, les changements et les transitions sont balisés par des formes de « rituels » : pour exemple l'alternance jour/nuit avec l'arrivée du surveillant de nuit. Il propose à son arrivée, le moment de la tisane, en salle de restauration pour ceux qui le souhaitent. Cela permet d'évaluer l'ambiance du groupe, d'observer d'éventuelles tensions pour les désamorcer avant le coucher, de laisser un espace de parole pour diminuer les angoisses liées à la nuit...

Tous ces moments de transitions, font partie des facteurs de risques et les stratégies développées jusque-là favorisent l'observation, l'analyse et la prévention pour éviter que des phénomènes de crise n'apparaissent.

#### **6.2.2.3 - Au niveau des repérages quotidiens**

Les facteurs de risque peuvent parfois venir de l'extérieur : personnes extérieures venant sur le foyer avec sentiment d'intrusion pour certains, les problèmes liés au travail qui se règlent le soir au foyer...

Pour que les usagers se sentent en sécurité, des règles de fonctionnement ont été identifiées : tout visiteur doit être annoncé, un salon des invités est mis en place pour éviter de se balader dans les zones de vie des autres usagers, un portail, une sonnette sécurisent l'entrée...

Pour les problèmes liés au travail, le partenariat avec les collègues du secteur travail, les transmissions via Imago-DU sont autant d'opportunités permettant de replacer les éléments dans leur contexte et qu'ils soient traités au bon endroit avec les bonnes personnes.

L'information et l'accès à l'information sont des domaines très importants dans la pratique de l'établissement. Ainsi, il est déployé dans l'établissement la mise à disposition d'outils adaptés pour que les usagers aient accès aux informations nécessaires, qui les rassurent et leur permettent de s'organiser de façon autonome. Ces outils ne dispensent pas de l'échange et la communication directe par les professionnels :

- Planning de présence des éducateurs et surveillant de nuit avec leurs photos,
- Panneau d'information avec compte-rendu de CVS et règlement de fonctionnement,
- Tableau des sorties proposées avec photos ou dessins et possibilité de s'inscrire,
- Tableau de présence/absence des usagers sur le foyer...

Dans le cadre des repérages quotidiens et en tant que stratégies, la fidélisation des professionnels remplaçants, l'annonce de chaque arrivée ou départ des stagiaires professionnels, sont également des dimensions très importantes.

Enfin, comme évoqué plus haut, les stratégies de l'équipe pour prévenir et diminuer les comportements problèmes, c'est de faire une « recherche des causes » ou encore, de faire une analyse fonctionnelle des comportements problèmes lors des temps de réunion, analyse des pratiques etc... Sur le plan correctif, lorsqu'une action est décidée, elle peut être reportée dans un suivi de projet ou une transmission sur Imago-DU si elle concerne un usager ou un petit groupe d'utilisateur, dans le projet d'établissement ou dans le règlement de fonctionnement si elle concerne l'ensemble de l'établissement.

### 6.3 - La gestion de paradoxes

Le foyer d'hébergement doit être un lieu de vie, en mouvement, garantissant la sécurité et le bien-être des personnes accueillies. Il doit être suffisamment ouvert et intégré dans la société et proposer des accompagnements personnalisés visant une autonomie croissante. L'équipe veille à ce qu'il y ait un climat relationnel suffisamment sécurisant et apaisant dans un collectif important.

Un des paradoxes vécus dans le quotidien est l'établissement de règles collectives afin de donner des repères structurants et de respecter le rythme ou les besoins de chacun. Ces règles sont décrites dans le règlement de fonctionnement (Doc N°03-15). Ainsi, l'équipe éducative essaie de composer au quotidien un juste équilibre entre individualisation de l'accompagnement et vie en collectivité.

L'établissement apporte un peu de souplesse à ce fonctionnement afin de respecter les rythmes et les besoins de chacun. Certains usagers dinent plus tard afin de participer aux activités dans lesquelles ils s'investissent, des sorties avec retour après le départ des éducateurs sont possibles...

La vie en collectivité génère forcément des contraintes qui peuvent être vécues difficilement. En effet, certains estiment que cela peut être une entrave à leur liberté.

Ceci crée régulièrement des tensions ou conflits, qui peuvent être évoqués et des solutions peuvent être envisagées de manière collective.

Un autre des paradoxes vécus dans le quotidien du foyer est la juste distance à trouver entre autonomie et protection, prise de risque et sécurité. Ainsi, il s'agit de protéger sans contraindre, d'accompagner sans systématiquement faire à la place de, de permettre parfois aux usagers d'expérimenter de nouvelles situations au risque de l'échec. Ces décisions doivent se prendre au maximum en concertation avec l'ensemble de l'équipe afin d'avoir une évaluation la plus précise possible et écarter au maximum le danger même s'il ne peut jamais complètement être éliminé. Les

décisions ayant un rapport avec la sécurité des personnes sont notées dans l'avenant et signées par l'utilisateur et son représentant légal.

## 6.4 - Les modalités de régulation

### 6.4.1 - Les réunions d'équipe

L'équipe éducative bénéficie de 4h30 de réunion par semaine, le mardi. Ces réunions traitent des problématiques rencontrées avec les usagers (échange de regard, de ressentis et analyse de situations), des projets personnalisés, du fonctionnement (changement de planning, rendez-vous extérieur à assurer, problème matériel) et de projets d'activités et animations de la semaine et du week-end à venir.

Chaque professionnel est libre d'exprimer son point de vue, ses constats, ses idées d'amélioration. Le chef de service veille à ce que chacun puisse bénéficier d'un temps de parole et que le climat d'échange soit favorable et professionnel.

### 6.4.2 - L'analyse des pratiques

L'analyse des pratiques permet de parler de la manière dont chacun conçoit et organise ses actions dans l'accompagnement quotidien. Cet exercice complexe permet de poser des mots et prendre conscience de ce qui structure la pratique éducative. Les échanges font émerger les incidences dans la relation à l'utilisateur (rejet, conflit, opposition, attachement inadapté...) et permettent de prendre du recul par rapport à des émotions vécues pour créer un relationnel plus adapté, plus favorable à l'épanouissement des personnes.

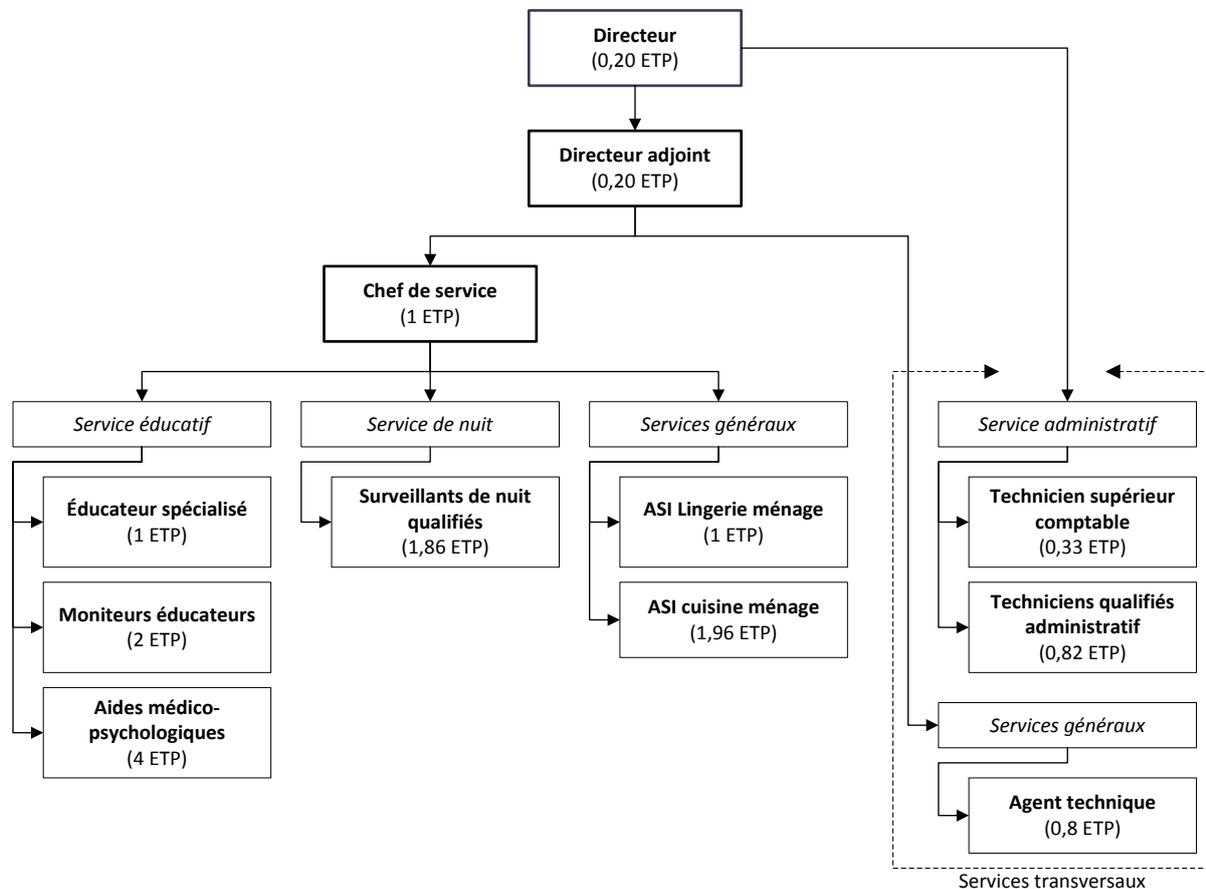
Cela permet aussi de s'interroger soi-même, de se remettre en question mais aussi de mieux comprendre, après-coup, le fondement des actions de ses collègues. Cet échange favorise une meilleure compréhension et cohésion d'équipe. Pour favoriser cette démarche et créer un contexte de confiance et de sécurité, l'animateur guide la réflexion, accompagne la recherche de sens et impose la confidentialité.

Les professionnels du foyer Louise Augiéras (fonctions éducatives et surveillant de nuit) bénéficient d'un temps d'analyse des pratiques, animé par un psychologue extérieur, n'intervenant pas dans l'accompagnement des usagers. Le cadre n'y assiste généralement pas, afin de permettre une plus grande liberté de parole, dépourvue de tout contexte hiérarchique. Cette instance le permet néanmoins, et le cadre garde la possibilité de l'intégrer en lien avec une situation en particulier, ou un thème à aborder avec l'équipe en présence du superviseur.

## 7 - Les professionnels et les compétences mobilisées

### 7.1 - Les professionnels

#### 7.1.1 - L'organigramme



##### 7.1.1.1 - Le chef de service

Le chef de service travaille en collaboration et sous l'autorité du directeur adjoint et directeur de secteur. Il relaie les orientations de la direction auprès des équipes et s'assure de leurs applications effectives. Inversement, il rapporte à la direction les besoins des équipes (formations, conflits, outils et méthodes, logistiques...).

Il supervise les équipes éducatives et ASI sur site et collabore avec les professionnels transversaux rattachés au site de la Brunetière (service cuisine, technique, secrétariat et comptabilité).

Il a pour mission de coordonner et gérer l'organisation et le fonctionnement de la structure, la supervision des actions directement engagées auprès des personnes accompagnées. Il s'assure que les professionnels partagent et défendent la vision partagée du projet d'établissement et les valeurs associatives dans leur accompagnement.

Le chef de service, présent sur site à temps complet, permet une intervention de proximité, un recensement précis des besoins des usagers et leurs évolutions, et une participation active dans la gestion des ressources humaines des professionnels du site.

### **7.1.1.2 - Le personnel éducatif**

L'équipe est composée d'un éducateur spécialisé, deux moniteurs éducateurs, et quatre aide-médico-psychologique (ou accompagnant éducatif et social). Ces professionnels de qualifications différentes apportent et conjuguent la diversité de leurs connaissances et compétences, en faveur des usagers pour répondre au plus près de leurs besoins. Cette diversité permet également de pouvoir réaliser des projets personnalisés respectueux des droits de l'utilisateur et de leurs capacités.

L'éducateur spécialisé constitue un appui pour les écrits, la formalisation des projets personnalisés et favorise l'observation et l'analyse des situations pour répondre au mieux aux besoins tant collectifs qu'individuels.

Le moniteur éducateur s'inscrit dans une démarche stimulante pour l'utilisateur par le développement de l'autonomie dans les actes du quotidien, la pratique d'activités pour favoriser l'épanouissement des capacités de chacun.

L'aide médico psychologique (ou l'AES) complète l'équipe par la vision du « prendre soin », par une formation plus approfondie concernant les actes du quotidien de proximité (hygiène, santé, bien-être corporel...).

Ils sont engagés aux côtés des usagers assumant un accompagnement matériel, humain, psychosocial et veillent à leur procurer un lieu de vie chaleureux en animant la vie collective.

### **7.1.1.3 - Les surveillants de nuit qualifiés**

Il assure la surveillance et la sécurité des usagers et des biens durant la nuit, dans le respect des personnes accueillies, en conformité avec le projet d'établissement. Il accueille les usagers et répond, dans la mesure de leurs possibilités à leurs demandes et besoins. Il a connaissance et applique les éléments des projets personnalisés de chacun, dans une cohérence et homogénéité des pratiques. Il articule les interventions avec les professionnels de jour.

### **7.1.1.4 - Les agents de service intérieur**

Les ASI exercent plusieurs missions et sont polyvalentes pour assurer les prestations d'entretien du linge, entretien des locaux et réchauffe des plats livrés en liaison chaude ou froide.

En lingerie, elle réceptionne les chariots de vêtements sales des usagers et effectue le nettoyage de l'ensemble des vêtements des usagers non autonomes, du linge de literie, linge de toilettes et linge de l'établissement. Pour ce faire, elle trie les articles et détermine les modes de nettoyage, elle repasse les vêtements et supervise le marquage du linge.

En ménage, elle effectue l'entretien des locaux privés des usagers non autonomes et l'intégralité des espaces à usage collectif, conformément aux protocoles internes, réalisés en collaboration avec le prestataire livrant les produits d'entretien.

En cuisine, elle assure la mise en service et la réchauffe des repas réalisés sur le site de la Brunetière livrés sur place. Elle entretient l'espace cuisine conformément aux procédures supervisées par le prestataire Médiwest.

### 7.1.1.5 - Les services transversaux

#### ✦ L'entretien/La maintenance

Les principales missions du service sont :

- De programmer les interventions de contrôle et de maintenance, tenir le registre de sécurité à jour en lien avec les prestataires,
- De vérifier, entretenir et prévenir, diagnostiquer et dépanner les différentes installations (éclairage, chauffage, sanitaires...) ou faire appel aux prestataires extérieurs en cas de besoin,
- D'entretenir les espaces verts et extérieurs,
- De suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes.

Sur l'établissement, un agent est détaché une demi-journée par semaine.

#### ✦ Le secrétariat

La secrétaire réalise le traitement administratif (frappe de courrier, mise en forme de documents, ...) et transmet les informations (e-mail, notes, fax ...) pour le compte d'un ou plusieurs services ou de la direction. Elle réalise des comptes-rendus des réunions (réunion éducative, Copil, CVS...). Elle assure le classement, l'affichage et l'archivage de certains documents. Elle suit l'état des stocks administratifs.

Elle effectue le tri, la distribution, l'affranchissement, l'enregistrement du courrier arrivé et départ. Elle recense et transmet les effectifs repas pour la cuisine.

Sur l'établissement, une secrétaire est présente une demi-journée par semaine.

#### ✦ La comptabilité

Ce service assure la tenue des états comptables, réalise les budgets, comptes de résultats et bilans pour les établissements et services en étroite collaboration avec la direction. La facturation, la conception et la tenue de tableau de bords de gestion sont leur travail quotidien. La préparation paye, en lien avec les variables du mois sont réalisés avec les chefs de service, afin d'être traitée par le service du personnel du siège social.

### 7.1.2 - Les compétences et missions particulières

Trois personnes de l'équipe sont « référents du médical ». Leur planning est aménagé de manière à être présent lors de la livraison des médicaments par la pharmacie.

Une personne de l'équipe est « personne ressource qualité ». Elle participe aux réunions du comité de pilotage et est responsable de la tenue des classeurs qualité et évaluation. Elle est chargée d'assurer le relais entre l'équipe de terrain et l'équipe de direction concernant les éléments relatifs à la qualité.

Une personne est nommée « personne ressource autisme ». Elle est un relais de la mise en œuvre du Défi Autisme associatif auprès de l'ensemble des professionnels de la structure. Pour ce faire, elle participe à des réunions, formations et rencontres pour l'élaboration de fiches outils et de fiches actions. Elle diffuse au sein de l'équipe des informations régulières, et adapte les fiches aux réalités de l'utilisateur, de l'équipe et de la structure si besoin.

Plusieurs professionnels, par leurs expériences sportives et leurs réseaux personnels, organisent et encadrent les activités hand-ball et football adaptés pour des usagers de la Brunetière, d'Augiéras et du SAVS. Ceci se manifeste par l'animation d'entraînements, la participation à des compétitions et les liens avec les organisations sportives...

Un membre de l'équipe éducative est plus particulièrement chargé de coordonner les liens avec les organismes de séjours et l'organisation des séjours adaptés pour les usagers.

En dehors de ces missions bien identifiées, l'ensemble des membres de l'équipe éducative peuvent avoir des compétences particulières qui sont mises en avant dans leur pratique quotidienne. Le rôle du chef de service est de valoriser les capacités de chacun : apaisant, créatif, cadrant, dynamique, fédérateur, organisé, réfléchi, rigoureux, sportif...

## 7.2 - Les réunions

Titre	Jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte rendu
Réunion cadres	Chaque Mercredi matin à partir de 9h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échange d'informations ascendantes et descendantes des structures du complexe et du siège social.</li> <li>Débat autour de thème commun.</li> </ul> <i>C'est une instance d'organisation de la cohésion du complexe.</i>	Tous les cadres hiérarchiques du secteur hébergement	Directeur	Chaque cadre, tour à tour, y compris le directeur
Réunion entretien	Chaque mardi de 9h à 10h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Point sur les travaux à réaliser pendant la semaine (sur tous les sites, sauf Monpazier).</li> <li>Ordonnancement des fiches de travaux</li> </ul>	Les agents d'entretien	DA hbt traditionnel	DA hbt traditionnel
Réunion d'équipe	Chaque mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement de l'établissement : temps forts, organisation, vie quotidienne, projets du week-end, des vacances,</li> <li>Élaboration, évaluation et suivi des projets personnalisés.</li> </ul>	Équipe éducative + à la demande : les ASI, l'assistante sociale, les mandataires judiciaires, psychologues et responsables pédagogiques des Esat	Chef de service	Chaque éducateur, tour à tour (+ mise en forme par le secrétariat)
Commission Menu / Restauration	Une fois toutes les six semaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation des menus</li> <li>Échanges sur le fonctionnement et les dysfonctionnements de la restauration collective</li> </ul>	DA, Responsable Médiarest, service cuisine, représentants de chaque structure (CDS ou IDE ou AMP AS ME...)	DA hbt traditionnel	DA hbt traditionnel
Analyse des pratiques	Une fois par mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail et réflexion sur la pratique professionnelle</li> </ul>	Équipe éducative, surveillant de nuit	Intervenant extérieur	NON

## 7.3 - La dynamique d'équipe

### 7.3.1 - Le travail en équipe

Le travail en équipe est indispensable du fait des situations rencontrées dont la complexité est de plus en plus importante. Que ce soit pour répondre au collectif, aux besoins spécifiques de chacun avec des pathologies qui évoluent, des injonctions internes ou externes et ce avec des moyens constants voire en diminution, l'enjeu est de taille.

Les spécificités professionnelles, les apports particuliers, les compétences, les sensibilités de chaque membre des équipes doivent se conjuguer pour produire de la connaissance, de l'analyse, de la compréhension des problèmes posés et cela en prenant en compte les besoins et attentes exprimés par les personnes.

Ainsi, il est riche de pouvoir avoir des regards différents, des sensibilités particulières. Cela favorise une complémentarité. La dynamique de l'équipe est teintée par la personnalité de chacun, la formation initiale, même si le travail éducatif est harmonisé du fait les projets personnalisés, les réunions, l'analyse des pratiques. Ces singularités sont au service de l'accompagnement quotidien des usagers, pour leur apporter de la diversité et répondre au plus grand nombre de leurs besoins. Les objectifs et la direction à prendre auprès d'eux restent la même grâce au projet personnalisé.

Pour favoriser cette dynamique, le rôle du chef de service n'est pas d'assurer une bonne entente entre les membres, mais de favoriser de la cohésion au sein des équipes en fonctionnant par objectif, par projet fondé sur :

- Le recueil des souhaits et des aspirations des usagers,
- Les problèmes posés et les réponses à apporter,
- Les nouvelles législations et recommandations.

Il convient donc, pour le cadre, de favoriser l'émergence des compétences spécifiques au service du collectif, apprendre à se connaître et se reconnaître pour savoir repérer sa propre place et développer des espaces de paroles et d'expression (entretien professionnel, temps individuel, réunions...). Ces différents exemples sont des principes de base dans le management de proximité.

### 7.3.2 - L'importance d'avoir une vision partagée

À l'occasion de la révision du projet d'établissement, des groupes de travail ont permis d'échanger et de se poser les questionnements suivants : à quoi servons nous ? quelle est notre vocation ? quelle est notre ambition ? quels sont nos enjeux internes / externes, nos forces, faiblesses, opportunités, menaces ? Que voulons-nous ne pas changer, que voulons-nous changer ? quelles sont nos valeurs ?

Au travers des réflexions, nous avons tenté de construire une vision partagée, un cadre défini collectivement pour clarifier des actions, se reconnaître dans le travail et être reconnu, de consolider la cohésion de l'équipe... Le travail sur les valeurs qui sont chères aux différents professionnels constitue également un système de référence sur lequel s'appuient les comportements et l'action collective.

### 7.3.3 - Les outils de travail

<b>Planning Imago + Agenda</b>	Y sont notés tous les rendez-vous internes ou en extérieur des usagers par l'équipe éducative. Informations doublées sur agenda papier
<b>Tableau d'affichage</b>	Les professionnels notent les consignes pour l'organisation de la journée, ou des démarches à mettre en place pour le suivi des usagers (lien téléphonique, rendez-vous à programmer, sortie achat à envisager...).
<b>Cahier de nuit</b>	Dans ce cahier, l'équipe éducative relève l'effectif des présences et transmet par écrit les consignes de nuit. Un temps oral est également aménagé entre 22h15 et 22h30 ainsi qu'entre 7h00 et 7h15 entre l'équipe éducative et le surveillant de nuit.
<b>Transmissions Imago avec Esat + Sacoche Esat</b>	Informations entre le foyer et les Esat liées au bon fonctionnement inter-établissements : absence, rendez-vous, transfert d'ordonnance, sur Imago. Si besoin, transfert de médicaments ou documents, dans la sacoche fermant à clé.
<b>Dossier de la personne</b>	Le dossier est le lieu de stockage et de recensement des informations autour de l'utilisateur. Le fonctionnement du dossier est décrit dans la procédure N°02-03, ainsi que dans les MO N°02-02 et 02-03.
<b>Panneau d'affichage des plannings</b>	Y sont affichés les plannings des équipes éducatives et services généraux. Seule la direction est habilitée à les modifier ou à y écrire.

## Imago-DU

Imago est le logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur. Ce logiciel permet de réaliser la transmission et le suivi des informations et consignes pour assurer la continuité de l'accompagnement des usagers avec les professionnels et les équipes qui s'alternent. Toutes les informations sont organisées et gérées pour être facilement accessibles (connaissance de la personne, histoire de vie, habitudes intérêt ...)

### 7.3.4 - Les écrits professionnels

Le travail d'écriture est un outil fondamental du travail en équipe et fait partie intégrante de l'accompagnement des personnes. Le temps de travail de l'équipe éducative implique nécessairement un temps d'écrit qui permet d'optimiser les pratiques au plus près des besoins de chaque usager.

Les écrits professionnels n'ont pas tous la même forme, ni le même usage :

#### ✦ Un travail de mémoire et de témoignage

Les écrits sont des traces matérielles des activités concrètes, des situations de la vie quotidienne, des relations et de l'évolution des usagers. Ils jouent un rôle de mémoire des informations laissées et recueillies ; ils sont aussi un témoignage des questionnements de l'équipe, des sujets abordés, des décisions prises, des pratiques. On les retrouve dans le journal de bord de l'utilisateur, dans les comptes-rendus des réunions et des temps d'échanges avec les professionnels.

#### ✦ Un travail de co-construction des projets

Des documents écrits ont la caractéristique d'intégrer la personne accompagnée et sont coconstruits avec eux, leur représentant légal, leur famille et/ou les professionnels. Cette démarche insuffle une dynamique de travail, permet à chaque partie de se sentir concernée, de donner son avis, de faire des propositions. On peut le constater au travers du projet personnalisé, le document de recueil des attentes de l'utilisateur, l'évaluation des objectifs...

Ces documents clarifient également qui fait quoi autour de l'utilisateur pour optimiser l'accompagnement proposé et assurer la complémentarité des rôles et des fonctions.

Pour favoriser l'expression des usagers, dont la compréhension est parfois altérée, des outils et techniques diversifiés se développent (pictogrammes, facile à lire et à comprendre...). Enfin, ces écrits prolongent la démarche de chacun et l'engagement dans le cadre du projet d'établissement.

#### ✦ Un travail de transmission de l'accompagnement proposé aux usagers

Certains écrits permettent de rendre compte des prestations proposées aux usagers, ainsi que de l'amélioration ou de l'évolution de la situation de chacun. Ces documents, généralement transmis aux partenaires internes ou externes, contribuent à une cohérence de projet et de parcours, et peuvent être également une aide à la prise de décision (maintien ou modification des accompagnements, projet d'orientation...).

#### ✦ Un travail de mise en sens

Les écrits peuvent devenir une aide à la problématisation et à la compréhension des situations. Cela permet de faire un pas de côté pour s'extraire du présent, de la situation observée, vécue. Cette trace matérielle facilite une analyse rigoureuse du travail au plus près de ses conditions de réalisation et permet ainsi d'y apporter des réajustements. On retrouve les bilans d'activités ou d'ateliers, les documents de synthèse transmis à des personnes ressources (MJPM pour prendre une décision, supervision autour du défi autisme...). Enfin, la rédaction de rapport circonstancié concernant les usagers ou des pratiques professionnelles sont parfois nécessaires pour faire part d'une situation complexe et transmettre les éléments nécessaires à une prise de décision.

## 8 - Les objectifs d'évolution, de progression, et de développement

### 8.1 - La démarche qualité et les évaluations

#### 8.1.1 - Présentation

La coordination de la démarche qualité associative est assurée par le siège social. Ce dernier :

- Donne la ligne de conduite
- Pose certaines actions comme prioritaires
- Assure la gestion documentaire du système qualité
- Assure une veille documentaire et réglementaire
- Conseille et assiste les établissements et services :
  - Dans la mise en place de nouvelles organisations de travail
  - Dans la rédaction de rapports, projets, formulaires, procédure, etc.
- Contrôle le bon respect des règles législatives et associatives, via des audits notamment
- Assure les choix stratégiques (planning, modalités, prestataires...) en ce qui concerne les évaluations internes et externes.

Un comité de pilotage qualité est en place dans chacun des complexes de l'association. Il est composé des cadres intermédiaires et des personnes ressource qualité (PRQ) des différents établissements et services ainsi que de la responsable qualité. Il a pour but d'organiser, de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité sur le complexe.

Il existe un plan d'action associatif (PAQ : plan d'amélioration de la qualité) où est formalisé le suivi de toutes les actions de l'association de diverses provenances : évaluations internes et externes, audits, inspections, actions décidées en réunion, etc. Les actions du PE-PS sont intégrées, par l'établissement ou le service, dans ce plan d'action.

#### 8.1.2 - L'évaluation interne

L'évaluation interne a eu lieu en 2009. Elle a été menée selon le référentiel Qualiprogress et un guide fourni par le conseil général. Elle a fait l'objet d'un plan d'action, dont l'ensemble des actions a été réalisées.

La prochaine évaluation interne devra être envoyée au conseil départemental avant le 02/01/2022.

#### 8.1.3 - L'évaluation externe

L'évaluation externe a eu lieu en septembre 2013. Elle a été effectuée par le cabinet aD~Venir. Les préconisations ont été intégrées au plan d'action qualité. 93,26% des actions sont réalisées. Il reste 6 actions à faire.

La prochaine évaluation externe devra être envoyée au conseil départemental avant le 02/01/2024.

#### 8.1.4 - Les autres modes d'évaluation en interne

Il n'y a pas eu d'autres modalités d'évaluation et rien n'est prévu à ce jour.

### 8.2 - L'évaluation du projet

#### 8.2.1 - Le suivi du projet

Le suivi du plan d'action est réalisé par chacun des responsables. Un bilan annuel est étudié, en prévision de la rédaction des comptes administratifs. En amont, chaque cadre recense les informations ou les actions réalisées auprès des équipes.

### 8.2.2 - La révision du projet

Le projet est rédigé pour une période de cinq ans (CASF, art. L.311-8). Cette durée peut être raccourcie (et en aucun cas prolongée) en fonction des évolutions constatées sur la structure.

Au bout de quatre années, la démarche d'évaluation globale est lancée, en prévision de la révision du projet. Selon le moment où intervient l'évaluation (interne ou externe) dans le cycle du projet, les conclusions évaluatives participeront à l'actualisation du projet.

### 8.3 - Conclusions sur les perspectives d'évolutions

Sur les cinq dernières années, un grand travail de clarification des fonctions et missions de chacun a été mis en place pour répondre à des besoins d'utilisateurs qui évoluent et à des politiques publiques qui se sont précisées (notamment en matière d'inclusion). Cette démarche a engagé une refonte importante des pratiques professionnelles et du regard porté sur l'utilisateur. Ces modifications sont aujourd'hui ancrées grâce à des outils de fonctionnement, des procédures écrites, et des processus identifiés et reconnus de tous.

Le travail sur l'autonomie dans les actes du quotidien devra donc se poursuivre et se développer encore davantage notamment autour du médical et la prise de médicaments, les moyens de déplacement ou encore la gestion du temps libre.

Dans cette optique, et pour donner sens à l'accompagnement sur l'autonomie quotidienne, les projets d'avenir se profilent autour de la diversification des modes d'habitat, la mise en place d'hébergements partagés.

Le foyer d'hébergement devra aussi répondre à la nécessité d'accueillir un public plus diversifié avec des utilisateurs qui ne travaillent pas. Cet aspect de l'accompagnement devra être repensé, la présence éducative devra s'intensifier.

Enfin, le volet orientation reste une priorité actuelle pour répondre aux besoins des utilisateurs vieillissants ou pour lesquels le travail en Esat n'est plus possible. Les orientations externes à l'association se sont multipliées les cinq dernières années pour répondre au projet d'utilisateurs ne pouvant plus être accompagnés sur la structure. Le partenariat avec des Ehpad, des RPA, ou encore avec des familles d'accueil est à envisager ou à déployer.

# LEXIQUE

<b>AAH</b>	Allocation adulte handicapé
<b>AES</b>	Accompagnant éducatif et social
<b>AMJP</b>	Association des mandataires judiciaires du Périgord
<b>AMP</b>	Aide médico-psychologique
<b>Anesm</b>	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
<b>Anitta</b>	Association nationale interprofessionnelle technique du tabac
<b>ANPAA</b>	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
<b>ASI</b>	Agent de service intérieur
<b>BSR</b>	Brevet de sécurité routière
<b>CAB</b>	Communauté d'agglomérations Bergeracoise
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>Caferuis</b>	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
<b>CASF</b>	Code de l'action sociale et des familles
<b>CAT</b>	Centre d'aide par le travail
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CDAPH</b>	Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>CDS</b>	Chef de service
<b>CDSA</b>	Comité départemental de sport adapté
<b>CE</b>	Comité d'entreprise
<b>CEF</b>	Centre de formation
<b>CMP</b>	Centre médico-psychologique
<b>CoPil</b>	Comité de pilotage
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie
<b>CPJA</b>	Centre psychothérapique de jour pour adultes
<b>CPom</b>	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
<b>CRPA</b>	Conseil régional des personnes accueillies / accompagnées
<b>CVS</b>	Conseil de la vie sociale
<b>DA</b>	Directeur adjoint
<b>DU</b>	Dossier de l'usager
<b>Ehpad</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>ES</b>	Éducateur spécialisé
<b>Esat</b>	Établissement et service d'aide par le travail
<b>FAM</b>	Foyer d'accueil médicalisé
<b>Fhar</b>	Foyer d'hébergement et d'animation rurale
<b>Finess</b>	Fichier national des établissements et services sociaux et médico-sociaux
<b>FO</b>	Foyer occupationnel
<b>FOG</b>	Foyer occupationnel de Gammareix

<b>GCSMS</b>	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
<b>HAD</b>	Hospitalisation à domicile
<b>HAS</b>	Haute autorité de santé
<b>IDE</b>	Infirmière diplômée d'état
<b>IME</b>	Institut médico-éducatif
<b>IMES</b>	Institut médicoéducatif spécialisé
<b>IMPro</b>	Institut médico-professionnel
<b>MAS</b>	Maison d'accueil spécialisée
<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>ME</b>	Moniteur-éducateur
<b>MFR</b>	Maison familiale rurale
<b>MO</b>	Mode opératoire
<b>MSA</b>	Mutualité sociale agricole
<b>PAQ</b>	Plan d'amélioration de la qualité
<b>PE</b>	Projet d'établissement
<b>PP</b>	Projet personnalisé
<b>PRA</b>	Personne ressource autisme
<b>PRQ</b>	Personne ressource en démarche qualité
<b>PRS</b>	Projet régional de santé
<b>PS</b>	Projet de service
<b>RAE</b>	Reconnaissance des acquis de l'expérience
<b>RBPP</b>	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
<b>RPA</b>	Résidence pour personnes âgées
<b>Safed</b>	Service d'accompagnement aux familles en difficulté
<b>SAJ</b>	Section d'accueil de jour
<b>Samsah</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
<b>SAVS</b>	Service d'accompagnement à la vie sociale
<b>SIPB</b>	Service d'insertion des Papillons Blancs
<b>SNCF</b>	Société nationale des chemins de fer
<b>SPA</b>	Société protectrice des animaux
<b>TSA</b>	Trouble du spectre de l'autisme
<b>Udaf</b>	Union départementale des associations familiales
<b>UPA</b>	Unité de psychiatrie active
<b>UPC</b>	Unité de post-crise